

MSA Portes de Bretagne



Procès verbal *Assemblée Générale*



1er juin
2018



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES PORTES DE BRETAGNE
DU 1^{er} JUIN 2018**

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
□ Ouverture de l'Assemblée Générale Statutaire.....	2
▪ Constitution du Bureau de l'Assemblée.....	2
▪ Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Elective de la MSA des Portes de Bretagne du 20 juin 2017	4
▪ Rapport sur les comptes de l'exercice 2017.....	4
▪ Présentation et vote des Résolutions	6
▪ Rapport moral du Conseil d'Administration	7
▪ Rapport mutualiste.....	19
▪ Présentation et vote des vœux et des motions	19
Partie thématique : « La MSA, un atout pour les territoires ».....	21
- Intervention de Stéphane CORDOBES, Directeur du bureau de la prospective au Commissariat général à l'égalité des territoires	
- Interviews et table ronde avec des acteurs et partenaires pour lesquels l'action sur les territoires rejoint les préoccupations de la MSA Portes de Bretagne	
▪ Remise des distinctions honorifiques.....	27
□ Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.....	29

Annexes	30
---------------	----

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES PORTES DE BRETAGNE
DU 1^{er} JUIN 2018**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Portes de Bretagne, régulièrement convoquée, s'est tenue :

le Vendredi 1^{er} Juin 2018
à partir de 10h00
aux Ecoles Militaires de St-Cyr Coëtquidan

Etaient présents ou représentés

<i>Collège</i>	<i>Nombre de Délégués convoqués</i>	<i>Nombre de Délégués présents</i>	<i>Nombre de pouvoirs</i>
1 ^{er}	280	112	58
2 ^{ème}	274	105	39
3 ^{ème}	100	27	17
Total	654	244	114

Le quorum prévu à l'Article 30 des Statuts étant atteint (présence du quart des Délégués), l'Assemblée Générale peut ainsi valablement délibérer.

La séance est ouverte par M. Didier LE PIMPEC, Président du Conseil d'Administration.

Conformément à l'Article 29 des Statuts, le Bureau de l'Assemblée Générale est constitué.

Sont désignés comme Assesseurs :

- ⇒ pour le 1^{er} Collège : M. Pierrick THOMAS – Canton de Le Palais,
- ⇒ pour le 2^{ème} Collège : M^{me} Marie PORTUGAL – Canton de Le Palais,
- ⇒ pour le 3^{ème} Collège : M. André BRULE – Canton de Guichen.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, désigne comme Secrétaire de Séance, M^{me} Marine MAROT, Directrice Générale de la MSA Portes de Bretagne.

-○○○-

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Monsieur LE PIMPEC, Président, ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire :

« Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Avant de commencer les travaux de ce matin, je salue tous ceux qui nous font aujourd'hui l'honneur d'être parmi nous.

Mes remerciements vont en premier lieu aux nombreux Délégués d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan présents aujourd'hui et qui constituent cette Assemblée Générale ;

en second lieu, aux invités – personnalités et partenaires – qui ont répondu favorablement à notre invitation et qui voudront bien m'excuser de ne pas tous les citer nommément.

Je salue tout particulièrement Gérard PELHATE, Président Honoraire, les anciens Présidents Marie-Thérèse ROLLAND et Joseph RIO, les anciens Administrateurs et l'ancienne équipe de Direction de la MSA Portes de Bretagne, les salariés qui ont pris récemment leur retraite ainsi que les nouveaux embauchés qui assistent à notre Assemblée Générale.

Je salue également les représentants des Instances Représentatives du Personnel ainsi que les membres du personnel qui ont participé à la préparation de cette Assemblée Générale.

Je présente les excuses de nombreuses autres personnalités qui ont fait part de leur regret de ne pouvoir assister à notre Assemblée Générale.

Je remercie enfin les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan qui mettent ces vastes locaux à notre disposition ».



« J'ai le plaisir d'ouvrir maintenant cette troisième Assemblée Générale Ordinaire de la MSA des Portes de Bretagne du mandat 2015-2020.

Je vous rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

- ▶ Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MSA des Portes de Bretagne du 20 Juin 2017
- ▶ Rapport d'activité
- ▶ Rapport sur les comptes de l'exercice 2017
- ▶ Présentation et vote des résolutions
- ▶ Rapport Moral du Conseil d'Administration
- ▶ Echanges avec la salle
- ▶ Rapport mutualiste
- ▶ Présentation et vote des vœux et motions

Puis, à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire :

- ▶ **Partie thématique : « La MSA, un atout pour les territoires »**
Intervention de M. Stéphane CORDOBES, Directeur du bureau de la prospective au Commissariat général à l'égalité des territoires
- ▶ **Interviews et table ronde des acteurs et partenaires :**
 - Stéphane CORDOBES
 - Christian LE FRESNE du Crédit Agricole du Morbihan
 - Antoine CHAUVIN de la MSA Loire-Atlantique-Vendée
 - Marie-Andrée RICHARD de la MSA Portes de Bretagne
- ▶ **Remise des distinctions honorifiques**
- ▶ **Clôture de l'Assemblée Générale »**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2017**

M. LE PIMPEC soumet à l'approbation des Délégués le procès verbal de l'Assemblée Générale 2017 qui a pu être consulté sur le site Internet de la MSA des Portes de Bretagne – www.msaportesdebretagne.msa.fr –

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MSA Portes de Bretagne du 20 Juin 2017.

-○○○-

RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT SUR LES COMPTES 2017

Annexe 1

Le Président passe ensuite la parole à M^{me} MAROT, Directrice Générale, pour la présentation du rapport d'activité et financier de l'exercice 2017 :

« Bonjour à tous,

Le rapport d'activité permet de retracer les événements marquants de l'année 2017 qui ont fait l'actualité de la MSA l'année passée.

Vous trouverez dans vos dossiers un rapport synthétique mettant en valeur ce qui particulièrement éclairé l'activité de l'année. Nous avons fait le choix de concevoir un rapport ramassé que vous pouvez conserver avec vous lorsque vous rencontrez des partenaires, menez des actions de terrain ou êtes interpellés par nos adhérents.

Vous disposez également des comptes de l'exercice 2017 détaillant les prestations versées, les cotisations encaissées ainsi que quelques uns des éléments de gestion de la Caisse de MSA Portes de Bretagne.

Le rapport est présenté et commenté à partir d'un diaporama :

« En 2017, la population couverte en maladie par la MSA Portes de Bretagne s'élève à 233 447 personnes, en baisse de 1,23 % par rapport à 2016.

Cette population protégée se décompose en retraités, actifs, ayants-droits et divers.

La MSA Portes de Bretagne protège 151 156 retraités, contre 153 787 en 2016.

Qu'ils soient salariés ou non-salariés, les actifs représentent 57 661 personnes, en augmentation de près de 2,5 % par rapport à 2016. L'augmentation est constatée tant pour les salariés que pour les non salariés.

A noter que la MSA, ce sont aussi 22 210 familles bénéficiaires de prestations, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2016.

Les prestations versées par la MSA en 2017 représentent près de 922 millions d'euros, comme en 2016.

Près de 2/3 des prestations versées sont des prestations retraite, 1/4 des prestations santé et 10 % des prestations familiales.

Les cotisations encaissées s'élèvent à 465 millions d'euros comme en 2016. En revanche, on notera une augmentation des cotisations des exploitants liée à des mesures moins incitatives pour bénéficier de l'option N-1. L'augmentation des cotisations employeurs est liée à l'augmentation du nombre d'emplois. Enfin, on notera une baisse de la CSG/CRDS.

La MSA Portes de Bretagne représente 3,95 % de l'activité nationale ce qui la place, par sa taille, dans les 4 plus grosses caisses de MSA. Son coût de gestion est inférieur au coût national et participe de sa bonne gestion des fonds publics.

L'année 2017 a été riche en évolutions législatives et en activités nouvelles pour la MSA Portes de Bretagne :

- Mise en œuvre au 1^{er} juillet 2017 de la liquidation unique des régimes alignés pour la retraite. La LURA vise à attribuer une seule retraite de base par le dernier régime d'activité pour l'ensemble des activités exercées auprès des régimes dits alignés (régime général, régime agricole et régimes des indépendants non agricoles) : 613 adhérents en ont bénéficié.*
- Début du déploiement de la déclaration sociale nominative qui remplace plusieurs déclarations existantes et modifie la relation entre la MSA et les 3 629 entreprises entrées dans le dispositif.*
- Réforme de la santé au travail qui distingue désormais 3 types de suivi personnalisés pour les salariés, en fonction de leur état de santé et de leur exposition professionnelle.*
- Au-delà des réformes législatives, la MSA Portes de Bretagne a revu son organisation. 2017 a été l'année de construction de notre programme local de mutualisation engagé avec la MSA d'Armorique. Ce programme doit répondre aux exigences des pouvoirs publics tout en préservant la capacité de la MSA à agir sur les territoires au service de ses adhérents.*

- La MSA Portes de Bretagne a aussi développé son activité en intégrant les contrats non agricoles dans l'outil de gestion pour compte de la complémentaire santé. Cela représente près de 9 000 bénéficiaires transférés.
- 2017 a permis de revoir notre politique de proximité avec le développement de l'accueil sur rendez-vous et de l'accueil numérique. L'enquête nationale menée en fin d'année a souligné que 91 % des adhérents de la MSA Portes de Bretagne étaient satisfaits de la façon dont ils pouvaient nous contacter.
- Sur le terrain, la MSA a signé sa première charte des familles sur un territoire de plus de 25 000 habitants en mobilisant son savoir-faire et en s'inscrivant dans des partenariats multiples.
- En complément d'un accompagnement social, la MSA Portes de Bretagne a proposé une aide au répit à près de 150 bénéficiaires pour faire face à l'épuisement dû au contexte agricole.
- Enfin, pour ses retraités, la MSA a proposé, fin 2017, dans le cadre de l'inter régime, une nouvelle prestation d'action sociale lors du retour à domicile après hospitalisation ».

PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Madame MAROT, Directrice Générale, donne lecture du projet de Résolutions relatives au quitus au Conseil d'Administration et à l'affectation des résultats, qui a été adressé aux membres de l'Assemblée Générale en même temps que la convocation à la présente réunion.

Première Résolution : Quitus au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport d'activité, le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice 2017, donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion.

Deuxième Résolution : Mise à niveau réglementaire de la réserve Santé au Travail

Conformément aux dispositions du Décret n° 2003-640 du 4 Juillet 2003, l'Assemblée Générale décide :

⇒ de prélever sur la réserve Santé au Travail la somme de 91 144,31 €.

⇒ d'affecter la somme de 91 144,31 € sur le compte report à nouveau Santé au Travail.

Par l'effet de la présente résolution :

- La Réserve Santé au Travail est ramenée à..... 1 432 007,32 €
- Le Report à Nouveau Santé au Travail est porté à 379 366,11 €

Monsieur LE PIMPEC soumet au vote de l'Assemblée Générale les comptes de l'exercice 2017 ainsi que les Résolutions.

Au préalable, Madame MAROT précise que, concernant la MSA Portes de Bretagne, le Conseil d'Administration du 26 Avril 2018 qui a approuvé les comptes, a été informé de la validation par l'Agent Comptable de la Caisse Centrale de MSA des comptes de l'exercice 2017 de notre Caisse.

L'Assemblée Générale prend acte de la validation par l'Agent Comptable de la Caisse Centrale de la MSA des comptes annuels de la MSA des Portes de Bretagne pour l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité les deux résolutions.

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL

Monsieur LE PIMPEC, Président du Conseil d'Administration, présente le rapport Moral du Conseil d'Administration :

« Il m'appartient maintenant, avec M. Vincent BUSSONNAIS, 1^{er} Vice-Président, de vous présenter le rapport moral de la MSA Portes de Bretagne. En écho au thème de cette année, « LA MSA, un atout pour les territoires », il nous a semblé naturel de rappeler que c'est l'engagement des hommes et des femmes au sein de l'institution MSA qui fait cet atout :

- Les Délégués, qui bénévolement, par conviction, diffusez l'information sur la protection sociale dans vos réseaux, vos voisinages, vos familles et nous faites connaître les besoins particuliers, les situations complexes qui méritent de concevoir de nouveaux services, d'organiser les réponses ad hoc.
- Mes collègues Administrateurs, qui définissez la politique d'action sanitaire et sociale et de santé sécurité au travail de la MSA Portes de Bretagne au regard des considérations nationales mais en tenant compte de notre réalité locale.
- Les salariés de la MSA qui par leur conscience professionnelle sont engagés au service des adhérents agricoles afin de leur permettre d'obtenir tous leurs droits et parfois « plus encore ».

Cet engagement est donc pluriel. Il est riche, dynamique et plein de promesses. Nous allons vous en présenter les 4 principales facettes.

1. La MSA s'engage pour assumer sa mission de service public

La mise en œuvre de la protection sociale au travers d'une organisation en guichet unique constitue le cœur de métier de la MSA. Cette mission suppose une adaptation constante du travail effectué pour mettre en œuvre les évolutions législatives.

Depuis quelques années, ces évolutions se multiplient et se caractérisent par une volonté de simplification et de lisibilité de la part des Pouvoirs Publics. Dans ce contexte, l'engagement vise à :

- justifier régulièrement de la bonne application de la législation, de délais de traitement resserrés et du sérieux et de la rigueur de notre gestion.
- d'autre part, vis-à-vis des adhérents qui attendent de comprendre ces évolutions et de bénéficier d'un service rendu de la qualité et de la totalité des droits auxquels ils peuvent prétendre.

Et cet engagement n'est pas toujours aisé à honorer.

Deux exemples : la mise en place de La Liquidation Unique des Retraites des Régimes Alignés (LURA) et celle de la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

La LURA vise à garantir une égalité de traitement pour tout actif, quel que soit sa carrière professionnelle au sein des régimes dits « alignés » (Régime Général, Régime des Indépendants et Régime Agricole). Ce sont donc les organismes de protection sociale qui, depuis le 1^{er} juillet 2017 ont à gérer la complexité du système. L'adhérent s'adresse désormais à un seul organisme qui calcule la pension selon des règles communes, sur la base de périodes d'activité dans les différents régimes concernés.

Même si le nombre de dossiers en gestion a nettement diminué, compte tenu des règles définies, force est de constater que notre responsabilité s'est accrue : dans la vérification des carrières agricoles, dans les délais de traitement opposables désormais aux adhérents et qui tiennent compte des allers-retours entre organismes mais aussi, et surtout, dans la liquidation de retraites dont le montant moyen versé a nettement augmenté. Là où nous servions de nombreuses fractions de retraite, nous servons désormais moins de pensions ...mais complètes. Les exigences en matière de respect de délais de traitement et qualité de la carrière n'en sont que renforcées.

La DSN repose, elle aussi, sur un principe simple résumé dans la formule de la Loi Warsmann qui l'a introduite, le fameux « dites le nous une fois ». La DSN issue du produit paie de l'employeur contient donc les données et le paiement correspondant, en principe.

Pour la MSA, ce changement nécessite des adaptations qui ne sont pas encore toutes abouties tant au niveau des outils que des méthodes de travail. Mais il serait dangereux de penser que la DSN constitue seulement une inversion des responsabilités. Certes, il appartient désormais aux employeurs de déclarer et payer les cotisations eux-mêmes, sans attendre la facture que nous adressions auparavant sur la base des éléments déclarés. Mais, contrairement aux idées évoquées avant la mise en œuvre de la DSN, notre accompagnement ne prend pas fin avec l'appel chiffré et l'arrêt de l'envoi de nos factures.... Plus que jamais, notre rôle est d'aider les cotisants à accomplir leurs obligations en les accompagnant dans leurs démarches. Il ne nous appartient toutefois pas d'endosser un rôle de conseiller de gestion, dont nous n'avons ni la légitimité, ni les compétences. Cet accompagnateur sera encore plus marqué sur le Titre Emploi Service Agricole utilisé pour les contrats de courte durée.

Voilà 2 exemples d'adaptations récentes. Notre législation est en mouvement perpétuel, ce n'est pas nouveau. Notre engagement porte sur l'accompagnement des adhérents qui attendent de comprendre ces évolutions et de bénéficier d'un service rendu de qualité et de la totalité des droits auxquels ils peuvent prétendre.

Cette mission pour faire comprendre la législation est essentielle. C'est pour cela que depuis plusieurs années, la MSA des Portes de Bretagne garantit à ses assurés, aux entreprises affiliées, un accueil performant, quel que soit le canal choisi : accueils avec ou sans rendez-vous, contacts téléphoniques, téléservices ou échanges par mail.

L'enquête nationale menée par un institut de sondages spécialisé, en septembre dernier, pour mesurer le niveau de satisfaction des services offerts à nos adhérents, dans leurs échanges avec notre caisse, nous conforte dans les choix d'organisation retenus.

Près de 550 personnes adhérentes à la MSA Portes de Bretagne ont été tirées au sort pour répondre. Au final, la MSA Portes de Bretagne occupe la 1^{ère} place parmi les 35 MSA de France, à la fois au niveau de la perception globale de la qualité du service rendu et au niveau de la perception de la relation téléphonique.

Pour les échanges par mail, nous sommes 2^{ème}. Seule déception pour nous : la satisfaction vis-à-vis de la relation en agence, puisque nous sommes 19^{ème} même si avec 90 % le résultat reste satisfaisant. Cela nous conduira certainement à retravailler ce sujet.

Cette mission d'accompagnement passe aussi par la proposition de rendez-vous des Prestations. L'institution MSA a été une des premières à mettre en place ce type de dispositif. Il s'agit d'une véritable valorisation du guichet unique puisque lors d'une rencontre avec un conseiller, les droits à l'ensemble des prestations pouvant être servis par la MSA sont examinés. En 2017, plus de 580 rendez-vous ont été organisés. Nous sommes donc, par ce dispositif, pro-actifs et bien engagés auprès de nos adhérents pour leur assurer une protection sociale de qualité.

Notre mission s'appuie enfin sur des fonds publics. Nous sommes engagés pour assurer une utilisation efficiente de ces fonds. C'est dans ce cadre que le projet de mutualisation avec la MSA d'Armorique a été engagé depuis 2016. L'objectif de ce chantier ambitieux est de conserver intacte la relation que nous avons avec nos adhérents et de s'organiser entre MSA pour se spécialiser et réaliser ainsi des économies d'échelles. Le 1^{er} acte de la mutualisation a été posé le 22 mai dernier puisque la première phase de ce projet progressif a été mise en œuvre.

Outre l'engagement pour assumer notre mission de service public, nous sommes engagés pour nous tenir aux côtés de nos adhérents, au plus proche de leurs besoins.

2. La MSA s'engage pour ACCOMPAGNER les adhérents au plus proche de leurs besoins (M. BUSSONNAIS)

Notre identité de régime professionnel de protection sociale implique un engagement auprès de la population agricole, notamment dans le contexte de crises que nous avons connu ces dernières années et qui frappe encore de nombreuses filières.

Nous avons évoqué l'an dernier les travaux partenariaux visant à améliorer la détection des situations de fragilité.

Cet engagement, aux côtés de la Chambre d'Agriculture du Morbihan s'est concrétisé par la création d'un réseau nommé « Entr'agri » qui reprend à la fois des notions d'entraide et de proximité, valeurs fortes du monde agricole. La charte définissant nos grands principes réunit désormais plus d'une quinzaine de signataires.

Les textes régissant l'accompagnement des agriculteurs en difficulté ayant subi une récente modification, nous avons su trouver une articulation qui, nous l'espérons montrera tout son intérêt.

En effet, chaque signataire s'engage à :

- mettre en place des outils d'accompagnement qui lui sont propres et
- à orienter les situations ne pouvant être traitées de manière bilatérale vers la nouvelle « Cellule d'Accompagnement » qui :
 - ↳ examine de manière confidentielle les situations et,
 - ↳ peut mobiliser des aides financières à la relance et / ou d'autres aides départementales permettant de franchir un cap difficile.

Tous nos correspondants de terrain seront des relais de cette démarche et pourront aider les exploitants confrontés à une difficulté. Souhaitons que l'ensemble des acteurs jouent le jeu et permettent de trouver des solutions adaptées le plus en amont possible. Une ambition identique est poursuivie en Ile-et-Vilaine pour faciliter la détection des situations fragiles de la façon la plus précoce possible. Des structures existent déjà et seront sûrement à adapter pour permettre aux exploitants concernés d'accéder dans les meilleures conditions possibles aux nouvelles aides.

Au-delà de la détection, la MSA s'engage pour proposer un accompagnement concret et efficace des adhérents en difficultés. Cette priorité de la MSA s'inscrit dans ses missions d'accompagnement social et individuel des adhérents en situation d'épuisement professionnel.

En 2017, la MSA Portes de Bretagne a, pour la première fois, déployé, le dispositif d'aide au répit pour les exploitants en situation d'épuisement professionnel.

Sur l'année, près de 180 exploitants ont été accompagnés dans ce cadre pour un coût total de près de 200 000 €.

Ce sont 882 journées de remplacement financées, essentiellement en partenariat avec les services de remplacement mais également avec quelques emplois directs. Sans compter les sessions collectives d'accompagnement ou les accompagnements psychologiques voire les séjours de répit financés !

Les bénéficiaires ont exprimé un retour très positif : cela leur a permis de prendre du temps pour eux par exemple, pour leur famille. Surtout, il ne s'agit pas d'une aide ponctuelle limitée au remplacement : 45 % des bénéficiaires font toujours l'objet en 2018 d'un accompagnement social individuel. Au regard de ces résultats, le Conseil d'Administration a décidé de reconduire cette aide en 2018. Ce dispositif qui sera financé en grande partie sur nos fonds locaux d'action sanitaire et sociale sera conçu comme un outil d'accompagnement d'un actif. L'aide s'inscrit dans un projet global qui est construit par le travailleur social et son bénéficiaire et personnalisé aux besoins de chaque personne.

En 2017, la MSA a aussi financé plus de 400 séances d'accompagnement psychologique pour nos assurés en complément de l'accompagnement individuel.

Les mesures de soutien sont donc variées. Ce sont des outils à notre disposition pour accompagner nos assurés confrontés à des difficultés sociales variées qu'ils soient exploitants ou salariés, actifs ou à la retraite.

La MSA s'engage enfin pour prévenir, quand c'est possible, la dégradation des situations et notamment repérer les crises suicidaires.

L'action contre la crise suicidaire est depuis plusieurs années une priorité pour la MSA notamment dans nos territoires qui ressortent comme plus à risque au niveau national et cela toutes professions confondues.

Le contexte agricole et rural met encore davantage en exergue la dure réalité en la matière. Concrètement, plusieurs dispositifs sont en place :

- Un numéro institutionnel d'assistance 24/24 et 7/7 qui d'ailleurs a bénéficié en ce début 2018 d'améliorations substantielles dans la disponibilité et les suites possibles : nous devons tous le connaître car il peut servir à un assuré ou à un partenaire. C'est la ligne Agri écoute que l'on peut joindre au 09 69 39 29 19.
- En interne, une cellule pluridisciplinaire de signalement des situations préoccupantes étudie les éléments remontés par les agents de la MSA, les partenaires et par l'ensemble des délégués. Les agents en contact avec les assurés dans le cadre de l'accueil ou de l'accompagnement ont été formés au repérage des fragilités pour mieux orienter vers les services experts.
- En décembre 2017, vous avez été 24 délégués à suivre une formation à titre expérimental sur la détection et l'action face à une situation à risque. Les formations seront déployées dès 2018 sur nos territoires : nous avons la volonté de consolider le financement de ces actions pour accélérer le plus possible ce déploiement. Les délégués qui le souhaitent et qui respectent quelques précautions définies par la formation sont invités à se faire connaître auprès de leurs animateurs. Nous déployons cette formation par territoire pour permettre de faire vivre ce réseau « Sentinelles » de veille. Un projet est en cours d'élaboration pour proposer à nos partenaires de rejoindre ce réseau et ainsi, en lien avec les travaux partenariaux évoqués précédemment, pour faire front tous ensemble.

Au-delà de notre engagement de service public, et de notre présence aux côtés de nos adhérents, la MSA s'investit aussi sur les territoires, au plus près des préoccupations de leurs habitants agricoles et ruraux et leurs forces vives.

3. La MSA s'engage pour rejoindre LES PREOCCUPATIONS des adhérents sur leurs territoires de vie (M. LE PIMPEC)

Cet engagement passe par une présence auprès des entreprises agricoles, qui participent, avec leurs salariés, au dynamisme agricole breton. C'est le cas par exemple de l'enseignement agricole, qui avec ses 17 000 élèves est un employeur important pour nos départements bretons.

Nous avons souhaité aider les 2 000 enseignants dans leurs apports sur la santé sécurité au travail auprès des 17 000 élèves que compte cet enseignement en Bretagne. Ainsi, les conseillers en prévention des risques professionnels, les médecins du travail, les infirmiers santé travail, avec les experts de la DRAAF et de la DIRECCTE, ont conçu des supports pédagogiques. Pour chaque thème, par exemple les risques liés aux bovins, l'enseignant trouvera un diaporama générique accompagné d'une banque de données relativement exhaustive (plaquettes, statistiques, etc.).

Des réunions thématiques avec les enseignants volontaires ont également été proposées pour qu'ils puissent échanger avec leurs pairs et obtenir des informations actualisées sur leur matière.

Enfin, deux journées de formation avec les chefs d'établissements ont eu lieu en octobre 2017 avec notamment une intervention sur la responsabilité civile et pénale des chefs d'établissement par un avocat spécialisé.

Cette action partenariale d'envergure démontre que les institutionnels peuvent travailler ensemble et surtout apporter un service concret aux enseignants et aux chefs d'établissement pour une meilleure intégration de la Santé Sécurité au Travail et donc pour une meilleure santé au travail des futurs salariés, chefs d'entreprise.

Investir dans la jeunesse est toujours un bon choix.

La signature officielle de la convention régionale s'est déroulée lors du SPACE de septembre 2017 au cours de laquelle une animation sur les gestes de premiers secours était organisée sur le stand des MSA bretonnes.

Etre aux côtés des entreprises c'est également accompagner les chefs d'entreprise et les salariés en cas de risque de désinsertion professionnelle.

Concrètement, en cas d'arrêt de travail, la MSA met en place des actions d'évaluation, d'accompagnement et de formation à destination des personnes fragilisées et pour lesquelles, le risque de désinsertion professionnelle est réel.

Il s'agit tout d'abord du dispositif, inter régime, de remobilisation professionnelle pendant la période d'indemnité journalière. Il permet d'accompagner les personnes mais également de concourir à la maîtrise des dépenses de santé en accompagnant les personnes en arrêts de longue durée. De manière pratique, la personne est accompagnée pour son retour à l'emploi en prenant en compte ses problématiques de santé. Ce dispositif est une des actions mises en place pour les salariés et non salariés en arrêt de travail : réunion pour les salariés en arrêt de travail depuis plus de trois mois, dispositif « en arrêt et après »... En 2017, 190 salariés ont été accompagnés par le biais de ces trois dispositifs collectifs.

Le guichet unique de la MSA, c'est aussi sa capacité à faire dialoguer des expertises différentes. En 2017, la Cellule Pluridisciplinaire de Maintien en Emploi, la CPME qui réunit des représentants de l'action sanitaire et sociale, la santé et sécurité au travail, le contrôle médical ainsi que le service santé a été créée. Son objectif est d'aborder les situations complexes de risque de désinsertion professionnelle pour les personnes en arrêt ou en situation de handicap et de faire le lien avec les partenaires externes (Agefiph, Sameth...) qui peuvent offrir des services complémentaires à ceux proposés par la MSA.

En 2017, 37 adhérents ont pu bénéficier de ce dispositif particulier.

Au-delà de sa présence auprès des forces vives des territoires, la MSA s'engage pour animer et dynamiser les territoires ruraux.

Cette action sur les territoires est un enjeu stratégique pour la MSA Portes de Bretagne.

En 2017, et dans la lignée de ce que la MSA, professionnels et élus, avait mis en place sur le Pays de Redon, nous avons lancé le déploiement de nouveaux projets d'actions territoriales sur les territoires intercommunaux considérés comme prioritaires.

Ainsi, sur le territoire de Roi Morvan Communauté, un projet de charte territoriale des familles a été lancé en partenariat avec les élus intercommunaux et la CAF. Mené sur quatre années, la MSA s'impliquera fortement dans la réalisation d'un diagnostic partagé associant les signataires de la convention ainsi que les habitants mobilisés sur le territoire et notamment des délégués MSA. Ce travail a commencé en 2017. Début 2018, les besoins prioritaires ont été identifiés avec un double objectif : optimiser les dispositifs et actions existants et mettre en place de nouveaux services pour répondre aux besoins des familles habitant le territoire.

Ce travail sera prolongé en 2018 sur le territoire de Pontivy Communauté avec une charte de solidarité des aînés qui couvrira également le territoire de Roi Morvan Communauté. Deux projets sont également en cours de lancement sur l'Ille-et-Vilaine. Nos élus ont donc toute leur place pour faire entendre leur voix, valoriser la protection sociale agricole et investir nos territoires. Nous verrons dans la partie thématique de l'AG que cette présence est un atout majeur pour la MSA, pour les territoires, pour les citoyens.

Mais notre engagement sur les territoires peut également prendre d'autres formes. Nous nous sommes impliqués au sein des contrats locaux de santé. Ces contrats créés en 2009 ont pour objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Nous nous sommes particulièrement impliqués dans le contrat local de santé mené par le Pays de Fougères depuis 2013 qui a traité plusieurs sujets qui nous importent. En lien avec les élus locaux, la MSA a fortement participé à la création d'une maison médicale à Louvigné du Désert permettant ainsi aux habitants un accès aux soins facilité. Elle a réalisé en 2017, grâce à l'outil Géo MSA et à la conduite d'entretiens semi directifs un diagnostic territorial approfondi. D'autres projets sont prévus dès cette année pour pallier le manque ponctuel de médecins généralistes et développer les actions de prévention santé.

La MSA, par la présence de ses travailleurs sociaux, conseillers de prévention, médecins, correspondants sociaux et de ses élus participe à construire avec l'ensemble des acteurs concernés les réponses aux enjeux de demain.

4. La MSA s'engage sur le champ de l'innovation sociale (M. BUSSONNAIS présente le 4^{ème} axe de l'engagement MSA)

Enfin, la MSA s'est aussi ouvertement engagée pour innover sur les territoires afin d'inventer les solutions à apporter aux besoins de nos ressortissants. Cela suppose d'être à l'écoute des évolutions sociétales et des attentes de nos adhérents.

Ainsi la question de l'inclusion numérique nous est apparue centrale. Elle part du constat que nous développons des services web qui facilitent et simplifient les démarches d'information et d'accès aux droits. Mais cela peut poser la question de la fracture numérique pour ceux de nos adhérents qui n'y auraient pas accès. C'est pour pallier cette difficulté que la MSA a souhaité mettre à disposition dans ses accueils de Bruz et de Vannes un accueil numérique composé :

- d'un ordinateur en libre service, pour une utilisation autonome : on peut venir consulter ses paiements, éditer ses attestations par exemple, si on n'a pas d'ordinateur ou d'imprimante chez soi ou qu'elle est en panne.
- et d'un espace dit « côte à côte », avec deux ordinateurs, pour permettre l'apprentissage à nos télé-services : suivant le niveau de l'assuré, on lui indique comment faire ; il peut s'essayer en étant, au fur et à mesure conseillé, rassuré.

C'est aussi dans ce contexte, que nous avons mis en œuvre une action collective d'accompagnement « coup de pouce connexion » auprès de certains adhérents qui s'estimaient incapables d'utiliser internet, outil pourtant devenu peu à peu indispensable. Notre défi est de permettre à nos assurés qui ont des profils très divers de pouvoir utiliser le canal ou les canaux qui leur conviennent le mieux : les télé-services pour ceux qui savent ou veulent apprendre à s'en servir, le renseignement par téléphone et même l'assistance pour ceux qui ne seront pas autonomes.

La MSA participe ainsi à l'inclusion numérique en choisissant de ne pas laisser de côté certains publics et d'accompagner chaque assuré, chaque entreprise, en fonction de ses besoins, de ses compétences.

Pour le groupe MSA, l'innovation passe aussi par son offre de Services qui vise à apporter une réponse globale aux besoins de la population dans le prolongement de la Protection Sociale gérée par la MSA : il s'agit donc bien d'une Offre de Services de la MSA qui s'appuie sur les mêmes valeurs, poursuit les mêmes objectifs parmi lesquels la prévention du vieillissement et le maintien à domicile de nos seniors, la solidarité entre les ressortissants en favorisant l'Insertion par l'Activité Economique, ou l'attention à l'autre via la protection des personnes fragiles ou isolées.

Les domaines d'activité de cette offre de services s'adressent aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers et sont couverts par des structures associatives relevant de l'économie sociale. Ainsi, la TéléAssistance Présence Verte, le Portage de repas et l'aide à domicile proposés par AMPER ainsi que la gestion de curatelles et tutelles de l'association MSA Tutelles représentent l'essentiel de l'offre destinée aux particuliers. L'insertion par l'activité économique proposée par les associations LASER Emploi et Atout Services ainsi que la formation sont les principaux axes de l'offre destinée aux entreprises.

En 2017, nous avons innové notamment en développant pour les entreprises une offre de Protection des travailleurs isolés avec le soutien technique de Présence Verte, leader du marché de la téléassistance sur nos territoires. Cela permet aux salariés dont la mission professionnelle les conduit à être isolés ou à travailler seul d'avoir une sécurité au travail. Cela complète le travail de prévention effectué par nos équipes de Santé Sécurité au Travail.

Voilà quelques axes qui permettent d'illustrer comment la MSA s'engage au service d'une protection sociale agricole responsable et solidaire. Je remercie chacun d'entre vous de participer quotidiennement à cet engagement et de contribuer à ce que la MSA est aujourd'hui ».

Monsieur LE PIMPEC propose ensuite d'ouvrir la discussion sur le rapport Moral.

Intervention de Mme Marie-Madeleine RUPPIN, Déléguée 1^{er} collège, canton de JANZE

« Dans votre intervention sur le déploiement de nouveaux projets d'actions territoriales, vous avez parlé d'expérience en Ile et Vilaine sans citer les territoires concernés en 2018 ? »

Monsieur LE PIMPEC répond que les projets en Ile-et-Vilaine sont actuellement en cours de définition.

Madame MAROT précise que les critères de priorités de ces territoires sont étudiés à partir d'un ensemble de données : critères sociaux, de santé. Ils tiennent compte également de la réalité partenariale de chaque territoire, notamment avec la CAF. La MSA préfère participer à des actions de diagnostic préalables aux actions de développement afin de s'assurer de la pertinence des projets menés.

Intervention de M. Joseph BOISSIER, Délégué 2^{ème} collège PACE

« L'an dernier, je vous ai interrogé sur le prélèvement à la source, je vous demandais ce que la MSA engageait comme démarche auprès du Gouvernement pour l'alerter sur les complexités qui allaient naître du prélèvement à la source mais apparemment il va se mettre en place : un prélèvement tous les mois est prévu pour les personnes assujetties à l'impôt sur les revenus. Au niveau des retraites, par exemple, j'espère que vous nous donnerez un relevé de ces 12 prélèvements, en tout cas, personnellement, je vous le demanderai ».

En réponse, Monsieur LE PIMPEC fait référence au vœu formulé dans les motions sur le prélèvement à la source, motions qui seront transmises à la Caisse Centrale.

Monsieur BOISSIER réitère sa demande de recevoir son relevé tous les mois à son domicile.

Monsieur BUSSONNAIS précise qu'au moment de la déclaration de cette année sur internet, il vous a été transmis un taux correspondant au prélèvement qui sera effectué chaque mois. En lien avec son intervention sur l'investissement de la MSA sur les territoires, il lui propose de se rendre à l'accueil de Bruz pour demander l'impression de son relevé mensuel.

Monsieur BOISSIER souhaite recevoir à son domicile un relevé mensuel des prélèvements faits sur sa retraite versée par la MSA. Il précise qu'il fera la même demande auprès des autres organismes.

Monsieur Frédéric RAMBAUD, Directeur Adjoint intervient pour préciser que cette demande lui sera communiquée sur les relevés à disposition sur son espace sécurisé et il aura la possibilité de les imprimer.

Monsieur BOISSIER souhaite recevoir à son domicile un relevé papier mensuellement.

Monsieur LE PIMPEC termine en précisant que le montant du prélèvement étant identique tous les mois, il n'est pas prévu d'expédier tous les mois un relevé et comme proposé par M. RAMBAUD, il invite M. BOISSIER à le consulter sur son espace sécurisé.

Intervention de M. Jean-Claude JUHEL, Délégué 1^{er} Collège, canton de PLEINE FOUGERES

« Nous sommes dans un monde hyper connecté et on s'aperçoit que la MSA est obligée de s'adapter à de nombreux cas humains de déconnexion ; je souhaite revenir sur vos actions engagées avec Présence Verte. Il a été fait sur nos territoires de nombreuses démonstrations avec un géobiologue Monsieur Luc LEROY, qui a mis en évidence le danger de nombreux objets connectés, des réseaux filaires. Ainsi, je fais un parallèle avec votre engagement auprès de Présence verte. Je leur ai posé la question sur la garantie de leurs objets connectés, à savoir par exemple le voltage d'une batterie de téléphone portable. Je n'ai pas eu de réponse à ma question et conclus que vous êtes en train de connecter de nombreuses personnes âgées avec des objets dangereux. Je voudrais donc savoir si la MSA s'engageait dans la protection des individus car normalement la vocation de la MSA est de faire de la prévention ».

Madame MAROT confirme l'intervention de Monsieur LEROY dans le cadre des réunions inter cantonales sur la prévention des ondes électro magnétiques.

Monsieur OLIVIER Pierrick, Directeur Délégué de l'Offre de Services, répond à son interrogation en faisant référence au principe même de Présence Verte et de la connexion indispensable afin d'actionner une aide et de répondre à la demande des adhérents. Il explique en effet que la préoccupation des adhérents de Présence Verte, au nombre d'environ 9 700, est d'être secourus en cas de problème et la priorité est donnée à cette mission. Il ajoute, qu'à ce jour, aucune étude n'a prouvé la dangerosité du matériel utilisé.

Intervention de M. Aurélien LE BRAS JA 35 :

« Je souhaite savoir si des visites médicales imposées, comme pour les salariés, peuvent être mises en place pour les agriculteurs ».

Madame MAROT répond que les visites médicales sont proposées aux agriculteurs. En effet, dans le cadre de leur installation, ils ont la possibilité de bénéficier d'une offre de services à la fois du conseiller de prévention sur leur exploitation et ils peuvent aussi bénéficier d'une visite médicale de prévention. Elle rappelle aussi que les visites médicales de santé ont été adaptées et ciblent désormais les personnes n'ayant pas recours aux soins.

Monsieur LE BRAS regrette qu'elles ne soient pas imposées et ajoute que ce sont souvent les personnes qui en ont le plus besoin qui se manifestent le moins.

Madame MAROT répond qu'effectivement, maintenant, avec la réforme de la Santé au Travail, les visites médicales sont un peu différentes : elles peuvent être liées à l'exposition et à l'état de santé ; cependant, celles-ci ne sont pas imposées mais proposées. En revanche, les visites de santé de prévention sont valorisées et ont été revues ; l'accent a été mis sur ceux qui n'ont pas recours aux soins afin de sensibiliser les personnes sur leur état de santé.

Monsieur LE PIMPEC confirme les propos de Madame MAROT et fait le lien avec les instants santé où il avait été constaté qu'on voyait plus souvent les personnes qui avaient l'habitude de consulter un médecin. Le changement de principe est donc là pour essayer de favoriser plutôt la venue des personnes qui n'ont pas l'habitude ou pas suffisamment du moins ou alors qui sont restées trop longtemps sans aller voir le médecin.

Intervention de M^{me} Christine MARCHAND, Déléguée 1^{er} collège, canton de Châteaugiron

« Je souhaite faire une remarque sur le site internet lors de la campagne sur la prévention et le dépistage du cancer de la peau. Il était proposé de s'inscrire pour aller consulter gratuitement des dermatologues, cependant il n'a pas été possible de prendre RDV par internet ».

Docteur MORVAN précise que la MSA participe effectivement à la journée nationale du dépistage du cancer de la peau. Au niveau de la MSA, il avait été réservé certaines agences pour accueillir tout public même si l'organisation incombe au syndicat des dermatologues avec une plateforme nationale. La MSA a eu effectivement connaissance des problèmes de prises de rendez vous sur internet car la journée a été prisee et les créneaux proposés par les dermatologues mobilisés ont été rapidement utilisés.

De ce fait, l'ensemble des créneaux proposés sur Internet étaient déjà réservés malgré une mobilisation importante des dermatologues adhérents à l'action.

Intervention de M^{me} Valérie LOISON, Déléguée 1^{er} collègue canton de BETTON

« On a pu lire dernièrement dans la presse que le gouvernement souhaitait modifier le congé maternité pour les agricultrices. A priori, il serait proposé une indemnité journalière, moins importante que ce dont bénéficie aujourd'hui les femmes exploitantes dont l'indemnité couvre actuellement quasiment une journée de remplacement sur leur exploitation. Comment la MSA pense donc défendre les intérêts des agricultrices pour leur congé maternité ? »

Monsieur LE PIMPEC répond qu'effectivement, le remplacement par une indemnité ne permettrait pas de couvrir comme actuellement le remplacement sur l'exploitation, ce sujet a été évoqué dans une motion qui sera transmise au Ministère via la Caisse centrale de la MSA.

Intervention de M^{me} PICARD Patricia, Déléguée 3^{ème} collègue canton de BIGNAN

« J'ai une question sur la prime d'activité, qu'en est-il ? Il y a deux ans, deux salariés de mon entreprise ont fait une simulation : ils y avaient normalement droit ; cependant, la prime d'activité ne leur a pas été versée ».

Madame MAROT répond que la situation est anormale. Elle rappelle dans quel contexte a été créée la prime d'activité : elle a été définie par le gouvernement au mois de décembre 2015 pour une application au 1^{er} janvier 2016 avec toutes les difficultés de mise en œuvre au départ. Pour les salariés, le modèle a été calqué sur celui du régime général mais pour les non salariés, il y avait justement tout à créer. En 2016, il y a effectivement eu des délais de traitement un peu longs, cependant ceux-ci sont résorbés depuis. Madame MAROT invite M^{me} PICARD à prendre contact avec la MSA pour étudier ces deux situations.

Puis, Monsieur LE PIMPEC annonce la présentation du rapport mutualiste (*Annexe 2*) par M^{me} Eliane LE MORZADEC, Présidente du Comité Départemental du Morbihan.

« Mesdames, Messieurs,

La MSA est le seul régime de sécurité sociale à disposer d'un réseau d'élus bénévoles qui représentent les adhérents sur tout le territoire. L'idée qui soutient ce système de représentation est simple : proche des gens, impliqués dans la vie locale, les délégués de terrain sont un maillon essentiel du maintien de la proximité de la MSA auprès des populations. Ils apportent une dimension humaine supplémentaire dans la mise en œuvre de la protection sociale.

Pour la MSA Portes de Bretagne, c'est 1 061 délégués qui sont impliqués au service de nos ressortissants et de la vitalité des territoires. A l'occasion des dernières réunions inter cantonales, l'hiver dernier, nous avons rappelé à chacun combien le mandat du délégué était un acte d'engagement et d'utilité : le délégué participe à la vie de l'institution, il est force de propositions et participe au mieux vivre sur les territoires, il fait connaître les missions de la MSA et participe à la recherche de solutions pour aider les adhérents.

Nous avons présenté territoire par territoire toutes les actions engagées depuis le début du mandat. Votre créativité, votre dynamisme, votre engagement sont incroyables ! Nous avons recensé de nombreuses actions partenariales ou non, des réunions d'information, des formations et bien entendu des conférences reconnues.

C'est la vitalité du mutualisme qui donne toute sa valeur au mandat. C'est ce que nous avons souhaité mettre en lumière dans le rapport mutualiste 2017.

Je vous invite à le lire avec attention, et à le faire connaître autour de vous auprès des partenaires, mais, pourquoi pas aussi, auprès de futurs candidats aux élections de 2020 ! Ce rapport s'articule autour des thèmes suivants :

- Les orientations de la vie mutualiste arrêtées par le Conseil d'Administration le 15 décembre 2017
- Les actions de prévention et de sensibilisation
- Les actions de formation
- Les actions de développement territorial
- Les vœux et motions portés par les délégués ».

Ensuite, M^{me} Colette DELAMARRE, Présidente du Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine, présente les vœux et motions de l'Assemblée Générale 2018 (*Annexe 2*).

« Mesdames, Messieurs,

La présentation des vœux et motions à l'Assemblée Générale constitue, comme toujours l'occasion de faire part de nos demandes d'évolution de la réglementation.

Un échange a pu avoir lieu avec les Présidents d'échelons locaux et les comités départementaux pour enrichir ce projet de vœux et motions arrêté par le Conseil d'Administration.

Vous pourrez voir dans le rapport mutualiste, qui vous a été remis, les nouveautés.

Certaines demandes sont récentes, d'autres anciennes, voire historiques. L'ensemble illustre le fait que notre système de protection sociale reste encore améliorable !

Soyons réalistes : des sujets reviennent depuis bien longtemps.

Soyons optimistes aussi : chaque année, si nous ajoutons des lignes... nous en supprimons aussi.

Ce sont autant de succès pour nous et nos collègues salariés et non salariés.

Cette année encore, nous pouvons nous satisfaire d'une avancée majeure que nous évoquions l'an passé : la mise en place du temps partiel thérapeutique pour les non salariés.

Nous restons vigilants sur le rôle particulier que joue la protection sociale agricole en période de crises. C'est en ce sens que plusieurs vœux et motions visent à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences risquées des baisses des aides, comme l'APL, la récente augmentation de la CSG sur les retraites ou la modification du taux de cotisations maladie pour les exploitants.

Nous sommes aussi attentifs pour que les situations particulières soient prises en compte : c'est le cas de certaines catégories de salariés qui mériteraient une appréciation forfaitaire de leur ressources pour leur donner accès aux prestations familiales, ou des exploitants qui, parce qu'ils exercent des professions atypiques, ne sont pas en mesure de bénéficier de l'allocation de remplacement maternité ou paternité.

Nous regrettons également la complexité de certaines évolutions législatives qui entraînent une responsabilité accrue pour les employeurs : c'est le cas du prélèvement à la source.

Enfin, nous proposons de revoir les conditions d'affiliation au régime agricole pour que toute activité agricole, indépendamment de son statut soit rattachée à la MSA.

Nous porterons ces revendications à Paris, à l'occasion de l'Assemblée Générale de la CCMSA qui aura lieu fin juin ».

Monsieur LE PIMPEC soumet au vote les vœux et motions élaborés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité moins 1 abstention les vœux et motions élaborés par le Conseil d'Administration.

-○○○-

« Notre Assemblée Générale statutaire est maintenant achevée et, dans quelques instants, nous allons aborder la partie thématique.

Le Conseil d'Administration a choisi de consacrer cette partie de l'Assemblée Générale au Thème de la « MSA, un atout pour les territoires ».

Pour aborder ce thème, nous accueillons Monsieur Stéphane CORDOBES, enseignant en prospective territoriale et urbaine au conservatoire national des arts et métiers.

Son intervention porte sur l'évolution de la notion de territoire et les enjeux de demain pour l'animation des territoires.

En introduction de ce sujet, je vous propose d'entendre le témoignage de M^{me} Hélène GUIMONT, Déléguée MSA à partir de la diffusion d'un film en séance ».

Intervention de M. Stéphane CORDOBES (reprise de l'article de « La Lettre des Elus ») – Annexe 3

En introduction à son intervention intitulée « L'évolution de la notion de territoire et les enjeux de demain pour l'animation des territoires », Stéphane CORDOBES a montré à quel point en France, nous sommes ancrés dans une culture du territoire. Elle se traduit de deux manières : on se soucie des territoires mais nous avons également du souci avec les territoires.

L'organisation territoriale française a profondément changé durant le précédent quinquennat. En quelques années, parmi les 35 357 communes, 1 900 d'entre elles ont été réunies en 560 communes.

Les échelons cantonaux ont été divisés par deux. Les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) ont vu leur taille augmenter ; 148 d'entre elles regroupent plus de 50 communes.

Les régions, quant à elles, sont passées de 22 à 13. Pour les départements, la question reste entière car leur éventuelle fusion avec les EPCI se posera inévitablement dans l'avenir. La seconde évolution majeure est la disparition de la clause de compétence générale. Alors que les communes conservent des compétences multiples, les EPCI sont désormais plutôt dédiés à l'urbanisme, le département aux questions sociales et la région au développement économique ainsi que la gestion des déchets. En conséquence, toutes les collectivités doivent travailler ensemble. A noter qu'en la matière, la région Bretagne fait partie des très bons élèves en termes de coopération entre les collectivités.

Des enjeux de l'évolution des territoires qui se situent ailleurs :

Depuis la fin du 19^{ème} siècle, les agglomérations urbaines ont connu une croissance de population et une concentration des emplois jusqu'à devenir des métropoles. L'urbanisation se passe de moins en moins dans les villes mais plutôt en périphérie : c'est la périurbanisation. Il s'agit d'un mouvement porté par de nouvelles populations qui travaillent de plus en plus en ville mais qui s'installent dans les zones rurales.

Le corollaire de la périurbanisation est l'augmentation des mobilités. Actuellement, en France, 65 % des actifs vivent dans une commune, travaillent dans une autre et utilisent leur véhicule pour se déplacer. Désormais, il devient très important de penser les liens, les flux et les échanges entre les territoires, même si les aménageurs de ces territoires disposent de peu d'indicateurs pour observer et mesurer ce qui se passe entre ces lieux. Les villes moyennes en Bretagne tirent leur épingle du jeu. Contrairement à d'autres régions, elles se portent bien car elles sont parvenues à établir une complémentarité avec leur métropole.

Agir au niveau local :

La question du niveau de revenu ne montre plus des écarts forts entre les campagnes et les villes. Désormais, la plus grande part des plus pauvres sont dans les grandes villes et plus on s'écarte des villes, plus le niveau de revenu moyen est faible.

Le changement climatique est également un élément fort à prendre en considération. Il est désormais acquis que notre activité humaine a un impact sur l'évolution du climat. Si on veut lutter contre l'augmentation des températures, les scientifiques s'accordent à dire que la réponse est d'agir au niveau local, dans notre vie quotidienne, sur nos comportements. Il s'agit de renforcer la coopération entre les acteurs pour atténuer notre impact sur la nature mais aussi déterminer des stratégies d'adaptation aux épisodes de montée des eaux et aux périodes de sécheresse qui vont advenir.

Nous avons des atouts pour y parvenir. Il nous faut changer notre paradigme : ne plus penser verticalement (les collectivités ne reçoivent plus que très peu de dotations de l'Etat) mais penser horizontalement pour parvenir à une coopération efficace entre les collectivités, les entreprises et les associations. Le développement des activités sociales et solidaires à l'échelle locale y contribuera également.

A l'issue de son intervention, M. CORDOBES propose de répondre aux questions.

Intervention de M^{me} Adeline KERGOZIEN, déléguée 2^{ème} collègue sur le canton d'AURAY

« Je fais référence à ce que l'on apprenait auparavant pour le Nord de la France : les migrations pour le travail étaient reconnues avec la particularité qu'ensuite les personnes revenaient dans leur région d'origine. A la lecture de la cartographie des flux migratoires actuels, je constate que les personnes ne reviennent plus, je souhaite savoir si cela traduit une perte d'attachement au territoire ou bien si c'est vraiment lié à une problématique de disponibilité du travail ».

M. CORDOBES explique ce constat par la dimension culturelle du changement lié à l'urbanisation, sur la transformation dans notre rapport à l'espace. En effet, auparavant, les mobilités inter-régionales ou inter-départementales étaient avant tout dictées par la recherche de travail alors qu'aujourd'hui la qualité de vie est privilégiée dans le choix du lieu. Les liens forts familiaux ont laissé aussi la place à d'autres vecteurs, c'est la recherche de l'endroit où on va pouvoir le mieux vivre, s'épanouir dans un cadre de vie agréable. Il y a finalement eu une inversion et maintenant c'est l'emploi qui suit les populations. Par exemple, les territoires de l'ouest ont commencé leur dynamique avec des flux résidentiels liés aux loisirs. Cette situation crée de l'emploi car la nouvelle population génère de nouveaux besoins, ainsi les entreprises se rapprochent de leurs nouveaux marchés, de leur bassin d'emploi avec des ressources disponibles.

Intervention de M. JUHEL Jean-Claude, Délégué 1^{er} Collège, canton de PLEINE FOUGERES

Monsieur JUHEL remercie M. CORDOBES pour la clarté de son exposé. Il souhaite revenir sur le monde agricole et la mutation de l'agriculture à venir. En effet, les agriculteurs vont devoir s'orienter vers une nourriture locale. La population étant en constante augmentation, il va peut-être falloir une augmentation de la main d'œuvre en agriculture. La façon de travailler devra être revue aussi, on nous promet de la High Tech en agriculture où une personne est capable de s'occuper seul d'un grand territoire à l'aide de machines et robots. Cependant, une autre agriculture se met aussi en place où l'être humain a toute sa place, je pense notamment à la permaculture : cette méthode aurait une incidence pour la MSA et sur le nombre de ressortissants. Il en profite pour faire un parallèle avec le montant des cotisations qui ne cesse d'augmenter et par contre un montant prévisionnel de retraite bas et souhaite avoir une réponse sur ces changements et sur l'impact des agriculteurs et du changement territorial.

Monsieur CORDOBES confirme que l'on entend de plus en plus parler de la mutation du modèle agricole, en lien avec l'utilisation des intrants dont les pesticides et les conséquences sur la santé. Ces éléments là que les agriculteurs connaissent parfaitement risquent de peser de plus en plus et nécessitent une mutation à plus ou moins long terme. En France, on va passer de 66 millions à 74 millions d'habitants et dans le monde la population va augmenter de 4 milliard de personnes en 30 ans donc le défi alimentaire est colossal. Il est nécessaire de mettre en place dans les années à venir une agriculture qui puisse répondre aux besoins alimentaires et tenir compte des problématiques environnementales, territoriales et sociétales.

Monsieur LE PIMPEC remercie M. CORDOBES pour son intervention.

Monsieur LE PIMPEC accueille ensuite la table ronde composée d'acteurs et partenaires pour lesquels l'action sur les territoires rejoint les préoccupations de la MSA Portes de Bretagne :

- Stéphane CORDOBES
- Christian LE FRESNE du Crédit Agricole du Morbihan
- Antoine CHAUVIN de la MSA Loire-Atlantique-Vendée
- Marie-Andrée RICHARD de la MSA Portes de Bretagne

La table ronde sera animée par M. Jonathan TRIBODET et portera sur l'appropriation par la MSA et ses partenaires du fait « territorial ».

Préalablement, il est diffusé un témoignage sur l'expérience de M. Christian DREANIC, Responsable de Département, chez AMPER (MSA Services).

Monsieur TRIBODET propose d'échanger autour de cette table ronde sur l'action territoriale de la MSA : ce que nous pouvons faire, ce que nous faisons déjà et également ce qu'il se fait en dehors de la MSA. Le but étant de nous amener à réfléchir, au regard des évolutions constatées, sur les territoires, les actions à mettre en place pour répondre aux besoins de la population.

Marie-Andrée Richard de la MSA Portes de Bretagne et Antoine Chauvin de la MSA Loire-Atlantique Vendée ont illustré le propos de Stéphane CORDOBES sur la mobilité sur les territoires en apportant un exemple concret lors de la table ronde.

Dans le cadre de la charte territoriale de solidarité avec les aînés sur le pays de Redon, une action de soutien à la mobilité des personnes a été déployée. Un diagnostic a mis en évidence un besoin flagrant d'aide à la mobilité pour certains résidents du territoire. Afin d'y répondre les MSA Portes de Bretagne et Loire-Atlantique Vendée, en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Redon, ont mis en place un système de transport original. Des bénévoles souvent de jeunes retraités accompagnent avec leur propre véhicule les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion. En plus du simple transport, ce moment de partage participe au lien social, le temps de trajet permettant la discussion.

L'investissement du délégué MSA dans la mise en place de ce genre d'action se joue à trois niveaux. Il est le témoin des besoins exprimés, il est ambassadeur du projet en le faisant connaître mais il peut également s'y engager.

Monsieur TRIBODET note que l'action mise en exergue par Mme RICHARD et M. CHAUVIN peut être dupliquée dans d'autres domaines. Il demande à M. CORDOBES, par rapport à cette action là et au regard des évolutions territoriales, ce que cela lui évoque ?

Monsieur CORDOBES a pu constater lors de ses rencontres que les acteurs du territoire se mobilisent, s'organisent pour mettre en place les services nécessaires ; il y a une forme de solidarité pour la mobilité contre le vieillissement. Ainsi, ces acteurs s'engagent pour répondre aux besoins de la population. Il constate cependant l'inexistence d'un centre de ressource national ou d'espace national qui mettrait en valeur l'ensemble des actions et ainsi faciliterait leur mise en œuvre, leur engagement dans les territoires demandeurs. Il souligne ici le rôle du réseau qui informe, facilite la communication, met en relation pour faire connaître les initiatives, stimuler les approches comparables. Il souligne aussi le véritable enjeu que représente la mise en commun de l'ensemble de ces initiatives. Pour terminer, il fait le lien avec le rapport à l'outil numérique qui peut au départ connaître une certaine forme de réticence mais au final, après l'apprentissage de ces nouveaux outils de communication, qui apporte une véritable opportunité pour le développement de ces nouveaux services.

Monsieur TRIBODET demande maintenant à M. LE FRESNE, dans le contexte actuel du monde bancaire qui se restructure, quelle est la politique du Crédit Agricole 56 sur l'approche territoriale et les actions sur les territoires ?

Monsieur LE FRESNE souligne au préalable les nombreuses initiatives concrètes sur la partie mobilité développées par la MSA. Après la description de la stratégie du groupe Crédit Agricole, M. LE FRESNE met en évidence l'importance de la proximité, de la coopération au sein du groupe et fait un parallèle avec l'organisation de la MSA et son réseau d'Elus. Il démontre à travers plusieurs exemples les intérêts de la mutualisation des moyens humains, des savoirs et connaissances.

Monsieur LE FRESNE souligne le partenariat avec les autres caisses bretonnes du Crédit Agricole pour s'affirmer et mettre en place un système leur permettant de faciliter les échanges territoriaux à l'échelle de la Bretagne, ce qui permet de renforcer la présence sur l'ensemble des territoires. Il relève également l'attachement au monde agricole et le rôle de la proximité de la MSA.

Puis, il évoque la seconde orientation de la stratégie du groupe Crédit Agricole : le 100 % digital. Pour ce faire, il explique comment leur banque coopérative s'est adaptée à cette nouvelle demande, en apportant les mêmes services qu'une banque par internet ou qu'une banque à distance tout en faisant le choix de rester présent en proximité, d'être toujours implanté, enraciné dans les différents territoires en faisant vivre le réseau des Elus. M. LE FRESNE, pour illustrer la proximité avec la clientèle, explique le dispositif « Passerelle » destiné aux personnes en difficulté suite à un accident de la vie. Pour souligner l'implantation sur les territoires et l'accompagnement des évolutions, il évoque la coordination dans le pays de Vannes pour la mise en place d'un plan de déplacement inter entreprises. Il relate aussi l'accompagnement des évolutions dans le monde industriel, agricole et fait part de l'importance de participer, contribuer à ces changements, ces innovations, transformations. Il fait part, par exemple, des projets innovants dans l'agriculture qu'il faut accompagner ; ce qui l'amène à constater aussi des modifications structurelles dans le modèle agricole. Il constate qu'il est important d'anticiper ces changements et de prendre en compte l'évolution des populations pour assurer la proximité dans les territoires. M. LE FRESNE complète son intervention en évoquant la mise en relation des entreprises pour discuter, échanger sur l'organisation du futur, il met en évidence le rôle du printemps des entreprises, l'ouverture de village by CA pour recenser les nouvelles entreprises et les accompagner en faisant le lien avec les transformations des territoires.

Monsieur TRIBODET remercie l'ensemble des participants de cette table ronde pour la qualité des échanges, des témoignages.

A l'issue, Il est diffusé un film dans lequel M. Bruno LACHESNAIE, Directeur du Développement Sanitaire et Social en charge de l'action sanitaire et sociale des réseaux médico/sociaux et également de la politique de Prévention du régime agricole à la CCMSA s'exprime sur la vision de l'action sociale de la Caisse Centrale de la MSA.

Monsieur TRIBODET propose ensuite de répondre aux questions éventuelles.

Madame Marie-France ANDRE, Vice-Présidente, Déléguée 1^{er} Collège, circonscription de Mordelles – Rennes centre ouest, Nord ouest, Sud ouest

« Je voudrais apporter mon grand soutien à la motion qui est faite en ce qui concerne la demande ferme pour revaloriser nos retraites de 75 à 85 %. N'oublions pas qu'à l'Assemblée Nationale les députés ont voté cette mesure à l'unanimité en février 2017 pour une application au 1^{er} janvier 2018, l'ensemble a été validé par la commission des affaires sociales et la validation du Sénat devait intervenir en mars dernier sauf qu'il y a eu un vote bloqué.

En conséquence, le vote pour la réforme des retraités est remis à une date ultérieure : 2018, 2019, 2020 pour une application à une date inconnue pour l'instant. Nous aurions été satisfaits de bénéficier de cette revalorisation pour payer les augmentations de la CSG. Pour tout ça, je félicite la MSA parce que ces demandes sont bien inscrites dans les motions et donc continuons à faire des motions car il faut encore que ça avance. Il va falloir qu'on se batte pour faire évoluer nos retraites, les retraites des chefs d'exploitation ».

Monsieur TRIBODET prend bien note de l'expression de Mme Marie-France ANDRE.

Monsieur LE PIMPEC conclut cette partie thématique :

« Merci beaucoup chers invités pour ces échanges fructueux et pour les témoignages que vous nous avez apportés.

Nous avons compris avec l'intervention de M. CORDOBES que nos territoires évoluaient et qu'il était très important pour la MSA de s'en soucier. Les territoires fondent en effet notre ancrage et nos valeurs de démocratie et de proximité et ce sont les lieux de vie de nos adhérents.

Nous avons ensuite pu nous rendre compte grâce aux différents intervenants de la table ronde qu'en termes d'action il n'y avait pas une seule voie possible. Les actions sont variées, les méthodes différentes et le succès pour les bénéficiaires réel.

Enfin, tous, nous avons conscience que les Délégués MSA par leur présence sur les territoires et leur engagement peuvent faire bouger les choses. Pas de fatalisme donc ! Il appartient à chacun d'entre nous, avec l'aide de nos animateurs et des salariés de la MSA, avec l'appui des formations qui nous sont proposées de déterminer dans nos cantons de nouveaux sujets de mobilisation. Je n'oserai dire que nous sommes nous aussi en marche ; mais nous sommes bien à l'œuvre pour dessiner les solutions aux préoccupations de demain ».

REMISE DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES MERITE AGRICOLE

Monsieur LE PIMPEC passe la parole à Madame MAROT qui va appeler les personnes auxquelles ont été décernées les médailles mais préalablement il souhaite citer devant l'Assemblée Générale les élus qui se sont vus remettre, au cours des Assemblées Locales 2018, une médaille de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles, et une médaille de la Reconnaissance MSA.

Médailles de Bronze de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles :

- M^{me} Claire DANIEL, Vice-Présidente du Comité Local
Déléguée 1^{er} Collège – Canton d'ELVEN
- M^{me} Christine DELATOUCHE, Elue MSA
Déléguée 1^{er} Collège – Canton de FOUGERES SUD
- M. Robert LE MABEC, Président du Comité Local – Membre du Comité Départemental
Délégué 3^{ème} Collège – Canton de ROHAN
- M^{me} Marie-Christine TOUCHAIS, Présidente du Comité Local
Déléguée 3^{ème} Collège – Canton de CHATEAUBOURG

Médailles d'Argent de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles :

- M. Jean-Pierre ETENDARD, Président du Comité Local
Délégué 1^{er} Collège – Canton du SEL DE BRETAGNE
- M. Michel VAUFLEURY, Vice-Président du Comité Local
Délégué 2^{ème} Collège – Canton de SAINT AUBIN DU CORMIER

Médaille de la reconnaissance de la MSA :

- M. Gilbert ALLO, Elu MSA
Délégué 2^{ème} Collège – Canton de CESSON SEVIGNE CHATEAUGIRON RENNES
EST
- M. Louis CHEREL, Vice-Président du Comité Local
Délégué 1^{er} Collège – Canton de JOSSELIN
- M^{me} Marie-Reine DANET, Elue MSA
Déléguée 1^{er} Collège – Canton de PIPRIAC REDON

- M^{me} Sylvaine DANO, Présidente du Comité Local – membre du Comité Départemental Déléguée 2^{ème} Collège – Canton de SAINT JEAN BREVELAY
- M. Michel FOUERE, Président du Comité Local - membre du Comité Départemental Délégué 2^{ème} Collège – Canton de CANCALE – SAINT-MALO
- M^{me} Valérie LOUAZON, Présidente du Comité Local – membre du Comité Départemental Déléguée 1^{er} Collège – Canton de BETTON RENNES CENTRE NORD – NORD EST

Madame MAROT appelle ensuite les récipiendaires de la Médaille **de Chevalier ou Officier du Mérite Agricole** et leur demande de bien vouloir venir tous ensemble à la tribune avec leur famille.

MEDAILLES DU MERITE AGRICOLE

- Chevalier -

Par Arrêté Ministériel du 31 Juillet 2017

◆ **M. Philippe GUERIN – LOUVIGNE DU DESERT**

Monsieur GUERIN est chef d'exploitation depuis 1994 et en GAEC depuis 2014.

Monsieur GUERIN est délégué du 3^{ème} collège depuis 2005 et également Président du Canton de Louvigné du Désert depuis 2005.

◆ **Monsieur Jean LE BODO – QUESTEMBERG**

Monsieur LE BODO a été chef d'exploitation de 1976 à 2007.

Monsieur LE BODO est délégué du 1^{er} collège depuis 1995 et également Président du canton de Questembert depuis 2005.

◆ **Monsieur Louis GAUTIER – LA FONTENELLE**

Monsieur GAUTIER a été exploitant agricole de 1975 à 2015.

Monsieur GAUTIER est délégué du 1^{er} collège depuis 2015 et également Président du canton d'ANTRAIN.

MEDAILLES DU MERITE AGRICOLE

- Officier -

Par Arrêté Ministériel du 31 Janvier 2018

◆ M^{me} Annick DELEPINE, née PONTRUCHER – ERCE PRES LIFFRE

Madame DELEPINE après avoir été exploitante agricole avec son époux de 1969 à 2009, est aujourd'hui retraitée depuis le 1^{er} janvier 2010.

Madame DELEPINE est déléguée 1^{er} Collège du canton de LIFFRE, et Vice-Présidente du Comité de LIFFRE depuis 2015.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
--

Monsieur LE PIMPEC s'exprime ainsi :

« Merci à tous pour votre participation et votre attention tout au long de cette matinée, je tiens également à remercier le personnel de la Caisse qui a participé à la préparation de cette Assemblée Générale et à nouveau les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan pour la mise à disposition de leurs installations.

Je remercie également l'ensemble du personnel de la MSA Portes de Bretagne pour son investissement, avec le souci constant d'un meilleur service à nos assurés.

Je remercie enfin mes collègues Administrateurs pour leur soutien et implication ».

Monsieur LE PIMPEC déclare close l'Assemblée Générale.

-○○○-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h20.

Le Secrétaire de Séance,

Le Président de Séance,

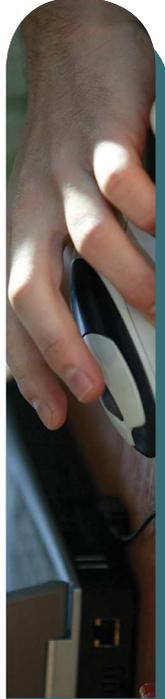
Marine MAROT

Didier LE PIMPEC

**ANNEXES AU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

- | | |
|----------|---|
| Annexe 1 | Rapport d'activité et financier de l'année 2017 |
| Annexe 2 | Rapport mutualiste, Vœux et Motions 2018 |
| Annexe 3 | Cartes - intervention M. CORDOBES |

MSA Portes de Bretagne



Les comptes de l'exercice 2017



Assemblée Générale - 1^{er} juin 2018



Les prestations

2017

879,3 millions d'euros (- 5,13%)

Prestations Santé et Accidents du Travail (AT)	
Santé Salariés.....	88 833 874,44
AT Salariés	14 848 785,91
Santé Exploitants.....	134 630 466,11
AT Exploitants.....	4 504 884,34
IJ Amexa	2 836 268,37
Couverture Maladie Universelle	608 584,03
Total Santé et AT (hors Budget global hospitalier)	246 262 863,20
Prestations Familiales	
Salariés.....	30 077 907,98
Exploitants	18 731 231,06
Total Famille.....	48 809 139,04
Prestations Retraite	
Salariés.....	185 651 395,42
Exploitants	360 295 231,53
Retraite complémentaire obligatoire	38 262 383,62
Total Retraite	584 209 010,57
TOTAL DES PRESTATIONS (hors budget global hospitalier).....	879 281 012,81

chiffres en euros

Les cotisations
et les contributions

2017

465 millions d'euros (- 0,13%)

Cotisations sur salaires	
Cotisations sociales.....	235 051 660,12
Accidents du travail	16 302 329,68
Cotisations Santé au Travail.....	2 954 448,57
Sous total	254 308 438,37
Cotisations des Exploitants	
Cotisations sociales.....	62 157 136,79
Accidents du travail	8 469 154,45
IJ Amexa	3 417 659,00
Retraite complémentaire obligatoire	14 352 339,81
Sous total	88 396 290,05
CSG et autres contributions	
CSG Salariés	72 418 001,47
CSG Exploitants	37 798 629,30
Forfait social	8 954 338,25
Contribution solidarité	2 720 678,84
Autres contributions.....	360 059,91
Sous total	122 251 707,77
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS.....	464 956 436,19

chiffres en euros

Les comptes de résultat de gestion

2017

C H A R G E S

INTITULÉ DES COMPTES	OPÉRATIONS D'ADMINISTRATION	ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	CONTRÔLE MÉDICAL	ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES	TOTAL
Charges de personnel	22 368 459,01	2 989 913,88	2 247 182,95	798 036,79	28 403 592,63
Services extérieurs	1 968 258,58	129 853,95	63 491,92	82 249,05	2 243 853,50
Prestations extra-légales	0	7 637 186,85	0	0	7 637 186,85
Dotation aux amortissements et aux provisions	1 503 470,40	29 186,58	9 639,97	273,39	1 542 570,34
Autres charges de fonctionnement	1 140 731,04	53 015,83	18 151,87	3 842,46	1 215 741,20
Charges financières	4 038,44	23 512,04	0	0	27 550,48
Impôts sur les sociétés	57 884,59	3 200,09	0	0	61 084,68
Charges exceptionnelles	80 453,39	16,00	0	0	80 469,39
TOTAL	27 123 295,45	10 865 885,22	2 338 466,71	884 401,69	41 212 049,07

chiffres en euros

Les comptes de résultat de gestion

2017

P R O D U I T S

INTITULÉ DES COMPTES	OPÉRATIONS D'ADMINISTRATION	ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	CONTRÔLE MÉDICAL	ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES	TOTAL
Produits des activités annexes	884 880,59	92 643,75	17 604,67	28 461,87	1 023 590,88
Autres produits d'exploitation	26 202 585,47	10 716 320,24	2 320 892,04	855 939,82	40 095 677,57
Produits financiers	12 404,39	53 121,23	0	0	65 525,62
Produits exceptionnels	23 425,00	3 800,00	30,00	0	27 255,00
TOTAL	27 123 295,45	10 865 885,22	2 338 466,71	884 401,69	41 212 049,07

chiffres en euros

Les comptes de résultat de gestion

2017

C H A R G E S

INTITULÉ DES COMPTES	SANTÉ AU TRAVAIL	PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DES SALARIÉS	PRÉVENTION DES RISQUES PRO- FESSIONNELS DES EXPLOI- TANTS	PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS MINISTÈRE	TOTAL
Charges de personnel	2 422 172,44	408 457,92	294 237,62	80 563,22	3 205 431,20
Services extérieurs	189 033,55	26 194,89	16 301,50	14 038,01	245 567,95
Charges techniques IPRP	79 080,39	0	0	0	79 080,39
Actions de prévention	0	233 182,45	100 662,05	0	333 844,50
Dotation aux amortissements	85 066,49	15 324,92	2 962,85	716,29	104 090,55
Autres charges de fonctionnement	338 431,33	10 111,31	64 952,97	256,90	413 752,51
Charges financières	750,06	0	0	0	750,06
Charges exceptionnelles	4 152,43	0	0	0	4 152,43
TOTAL	3 118 706,69	693 271,49	479 116,99	95 574,42	4 386 669,59

chiffres en euros

Les comptes de résultat de gestion

2017

P R O D U I T S

INTITULÉ DES COMPTES	SANTÉ AU TRAVAIL	PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DES SALARIÉS	PRÉVENTION DES RISQUES PRO- FESSIONNELS DES EXPLOI- TANTS	PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS MINISTÈRE	TOTAL
Produits des activités annexes	97 384,98	5 447,05	3 930,59	1,96	106 764,58
Autres produits d'exploitation	3 019 973,61	666 699,52	472 223,55	94 856,17	4 253 752,85
Produits financiers	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	1 348,10	21 124,92	2 962,85	716,29	26 152,16
TOTAL	3 118 706,69	693 271,49	479 116,99	95 574,42	4 386 669,59

chiffres en euros

Les résultats de gestion

2017

- Résultat d'exploitation -

Charges d'exploitation	45 424 711,62
Produits d'exploitation	45 479 785,88
RESULTAT	+ 55 074,26

- Résultat financier -

Charges financières.....	89 385,22
Produits financiers	65 525,62
RESULTAT	- 23 859,60

- Résultat exceptionnel -

Charges exceptionnelles	84 621,82
Produits exceptionnels	53 407,16
RESULTAT	- 31 214,66

- Résultat comptable d'ensemble -

Total Charges	45 598 718,66
Total Produits	45 598 718,66
RESULTAT	Equilibre

- Quelques indicateurs de gestion -

22 542 950 ua
soit 3,95 %
des unités d'activité (ua)
nationales

132,96 €
de coût net de
gestion administrative
(135,20€ au national)

Employeurs	Exploitants
93,50 %	85,87 %

de recouvrement des cotisations
y compris les cotisations correspondants aux
règlements et liquidations judiciaires

Le bilan simplifié au 31.12.2017

- ACTIF -

Immobilisations incorporelles.....	54 907,44
Immobilisations corporelles.....	21 628 985,56
Titres de participation et créances rattachées.....	2 412 762,62
Autres titres immobilisés.....	0
Prêts.....	6 248 745,86
Autres immobilisations financières.....	762 322,92
Total actif immobilisé	31 107 724,40
Créances d'exploitation.....	196 169 548,23
Créances diverses.....	8 117 260,65
Valeurs mobilières de placement.....	0
Disponibilités.....	118 265,40
Total.....	235 512 798,68

- PASSIF -

Réserve d'immobilisations.....	0
Réserves générale et de solidarité.....	0
Réserve Santé au Travail.....	1 523 151,63
Report à nouveau Santé au Travail.....	288 221,80
Résultat de l'exercice.....	0
Subventions d'investissement.....	58 168,95
Total capitaux permanents.....	1 869 542,38
Provisions pour charges.....	18 963 486,74
Dettes financières.....	59 394,78
Dettes entre organismes de sécurité sociale.....	29 966 185,24
Dettes d'exploitation.....	157 482 655,38
Dettes diverses.....	27 171 534,16
Total.....	235 512 798,68

MSA Portes de Bretagne



Rapport mutualiste 2017



Préambule



La MSA est le seul régime de sécurité sociale à disposer d'un réseau d'élus bénévoles qui représentent les adhérents sur tout le territoire.

L'idée qui soutient ce système de représentation est simple : proches des gens, impliqués dans la vie locale, les délégués de terrain sont un maillon essentiel du maintien de la proximité de la MSA auprès des populations. Ils apportent une dimension humaine supplémentaire dans la mise en œuvre de la protection sociale.

Pour la MSA Portes de Bretagne, ce sont 1 061 délégués qui sont impliqués au service de nos ressortissants et de la vitalité des territoires.

Votre créativité, votre dynamisme, votre engagement sont essentiels !

Nous avons recensé de nombreuses actions partenariales ou non, des réunions d'information, des formations et bien entendu des conférences reconnues.

C'est le dynamisme du mutualisme qui donne toute sa valeur au mandat.

Merci pour votre engagement qui fait notre force.

Didier Le Pimpec,
Président de la MSA Portes de Bretagne

Sommaire

*MSA Portes de Bretagne et mutualisme,
un engagement multiple*

3

Les orientations de la vie mutualiste

5

Les actions phare 2017

6

Les actions de prévention et de sensibilisation

Les actions de développement territorial

Synthèse des actions départementales
2015 - 2018

Les actions de formation

Projet de vœux et motions

12

Cotisations

Prestations

Vie mutualiste



MSA PORTES DE BRETAGNE ET MUTUALISME

un engagement multiple

A la MSA Portes de Bretagne, le mutualisme est porté par **1 061** membres des comités locaux dont **654** délégués MSA titulaires. Ils représentent les exploitants, les salariés et les employeurs de main d'œuvre ainsi que les associations familiales. Certains occupent des fonctions dans l'animation du comité local en tant que membre du bureau et/ou représentant de la MSA dans le cadre de diverses instances.

Les **24** membres des comités départementaux et les **29** administrateurs du Conseil d'administration de la MSA orientent la politique de la vie mutualiste.

Avec l'appui du personnel de la MSA Portes de Bretagne, l'activité mutualiste est variée. Plus concrètement, en 2017, le mutualisme, c'est **67** actions menées par les élus MSA traitant essentiellement de la prévention santé mais également de la famille-enfance-jeunesse, la santé et sécurité au travail, l'accompagnement des actifs, l'animation des territoires...

Ces actions, réparties sur la quasi-totalité des territoires des deux départements, ont attiré près de **8 000** adhérents agricoles ou habitants du milieu rural. Elles correspondent à **4 018** heures de bénévolat.

Pour assurer ces actions, les élus entretiennent leurs compétences. En 2017, ils ont suivi **71** séances d'information et de formation, ce qui correspond à **968** élus stagiaires pour **2 492** heures.

Les pages suivantes mettent en valeur quelques actions phare menées en 2017



Assemblée locale des comités locaux Allaire-La Gacilly



Fête de l'agriculture à Sixt-sur-Aff



Le Conseil d'Administration

Président

1^{er} Vice-Président

Vice-Présidentes



**Didier
LE PIMPEC**

Canton de
Le Faouët



**Vincent
BUSSONNAIS**

Canton de
Pluvigner



**Colette
DELAMARRE**

Canton de
Montfort-sur-Meu



**Marie-Thérèse
DENIEUL**

Canton de
Janzé



**Véronique
POULAIN**

UDAF Salariés
Canton d'Elven

Les membres du Bureau



**Claude
DUVAL**

Canton de
Louvigné-du-Désert



**Alain
BUSNEL**

Canton de
Mordelles



**Isabelle
DESPREAUX**

Canton de
Rennes Nord-Ouest



**Armelle
HERNOT**

Canton de
Hédé



**Eliane
LE MORZADEC**

Canton de
Cléguerec



**Isabelle
COUË**

Canton de
La Gacilly



**Catherine
JAN**

Canton
d'Auray

Les Administrateurs



**Nadine
CARRIC**

Canton de
Mauron



**Sébastien
CERCLÉ**

Canton de
Maure-de-Bretagne



**Annick
BURGUIN**

Canton de
Lorient-Nord



**Maryline
ETIENNE**

Canton de
Saint-Jean-Brévelay



**Jean-Louis
HAUVESPRE**

Canton de
Bruz



**Chantal
CHAUVIRÉ**

Canton de
Cléguerec



**Christian
GALERNE**

UDAF Non Saliariés
Canton de Mordelles



**Daniel
GUEGAN**

Canton de
Baud



**Gildas
LE GLEUT**

Canton de
Plouay



**Dominique
LE CALVEZ**

Canton
d'Auray



**Marc
MOUËLLIC**

Canton de
Baud



**Gabriel
PERRIN**

Canton de
Fougères-Sud



**Françoise
JOUANOLLE**

Canton de
Bruz



**Marie-Hélène
LEMONNIER**

Canton d'Antrain-
sur-Couesnon



**Marie-Françoise
TRAVERS**

Canton d'Argentré-
du-Plessis



**Jocelyne
TRUEL**

Canton de
Vitré-Est



**Sylvie
ROUDAUT**

Canton de
Bécherel

■ 1^{er} collège - exploitants
 ■ 2^{ème} collège - salariés
 ■ 3^{ème} collège - employeurs de main d'œuvre
■ UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)



LES ORIENTATIONS de la vie mutualiste

Le Conseil d'Administration a souhaité réaffirmer l'importance de la politique de la vie mutualiste comme enjeu stratégique de la MSA. Le 15 décembre 2017, trois orientations de la vie mutualiste ont été arrêtées.

REVALORISER LA FONCTION DU DÉLÉGUÉ

- Le délégué MSA fait remonter les besoins de la population protégée tant en termes de qualité de service que d'évolution des politiques sociales (*axes de travail : la clarification du circuit, le suivi des demandes et des réponses apportées*). Il interpelle la caisse sur des situations individuelles ou collectives difficiles.
- Le délégué MSA est un relais d'information sur la politique et les actions du groupe MSA (*axes de travail : circulation de l'information, fonctionnement de l'animation de la vie mutualiste, lien avec MSA Services*). Il est en mesure d'orienter les adhérents vers les services compétents de la MSA.
- Le délégué MSA assure la présence de la MSA dans la vie locale (*axes de travail : schémas directeurs départementaux à déployer notamment sur la vie sociale, intercommunalités à compétence sociale*). Il porte et explique les positions et actions de la MSA.

Cette mission nécessite du temps de formation et d'information, pour permettre à l'élu d'être à l'aise sur les grands principes de la protection sociale agricole et pouvoir jouer ce rôle d'interface et de relais.



Vote des délégués lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2017

POSITIONNER LE DÉLÉGUÉ COMME ACTEUR CLÉ DES ACTIONS TERRITORIALES

- Le délégué MSA, dans la mesure où il est aussi adhérent agricole et habitant de son territoire de vie, peut également jouer un rôle privilégié d'acteur dans les projets initiés ou menés avec l'appui de la MSA.
- Il est légitime pour prendre des initiatives sur le territoire.

Ce rôle est amené à se développer au regard du développement à venir de projets menés sur les territoires : chartes des aînés, chartes famille, contrats locaux de santé, réseau «Sentinelles». Ce positionnement passe par l'association des délégués sur toute la durée du projet.

VALORISER LE DÉLÉGUÉ PAR DES CONFÉRENCES S'INSCRIVANT DANS UNE POLITIQUE CIBLÉE

- Les conférences débat de la MSA sont aujourd'hui connues et reconnues. Cet axe fort est confirmé.
- L'implication des délégués commence dès le choix du thème.
- L'affichage d'une politique cohérente de conférences sur les territoires permettra de valoriser davantage les actions et l'impact de la MSA sur les territoires et les populations.

Ces orientations ont été présentées lors des assemblées locales et seront mises en œuvre dès 2018.

SURMENAGE

FATIGUE

SOUTIEN

ÉQUILIBRE

DOULEURS

MAL-ÊTRE

RECONNAISSANCE

BIEN-ÊTRE

LES ACTIONS

de prévention et sensibilisation

CINÉ-DÉBAT « ET SI ON PARLAIT TRAVAIL »

Près de 200 personnes ont assisté, le 9 novembre 2017, au ciné-débat « Le burn-out, et si on parlait travail », organisé à l'initiative des délégués MSA des comités locaux de Questembert et Rochefort-en-Terre. Ils étaient accompagnés des services Santé sécurité au travail, Action sociale et Vie Mutualiste de la MSA.

Une psychologue et une ergothérapeute ont répondu aux questions posées à l'issue de la projection des deux courts-métrages. Elles ont également donné des pistes pour détecter les signes avant-coureurs du burn-out et souligné l'importance de « soigner le travail ».

Le burn-out est un thème qui a fait l'objet de quatre autres conférences sur le territoire Portes de Bretagne en 2017.

CONFÉRENCE-DÉBAT « LES ÉCRANS AU QUOTIDIEN »

En 2017, un nouveau thème de conférence débat a été abordé : l'utilisation des écrans au quotidien. Elisabeth Baton-Hervé, Docteur en sciences de l'information et de la communication,

consultante et formatrice en éducation à l'image et aux médias, a développé ce sujet de prévention qui touche de plus en plus de personnes et familles au quotidien. La première conférence a été organisée le 6 février par les délégués des comités locaux de Betton-Rennes Centre/Nord/Nord est et de Saint-Aubin-d'Aubigné, en partenariat avec le CLIC Ille & Illet.

« BIEN VIVRE LE MÉTIER D'AGRICULTEUR »

La construction d'un bien-être au travail et la préservation d'une bonne santé est un objectif poursuivi par tous. Conscients de l'impact des conditions de travail (charge de travail, contexte actuel de crise et répercussions financières, image malmenée, manque de considération) sur la santé des exploitants agricoles, les élus des comités locaux MSA d'Antrain et St-Brice-en-Coglès ont organisé, le 12 décembre, une journée d'information et d'échanges d'expériences, destinée à tous les exploitants agricoles en activité, sur le thème « Bien vivre son métier d'agriculteur : identifier ses tensions/freins et ses ressources pour agir ».



E. Ansart, conseillère en prévention des risques professionnels, L. Fortin, travailleur social à la MSA, S. Le Sage, psychologue et J. Voisin, ergonomiste, ont animé la table ronde sur le burn-out



Les délégués et les intervenants lors de la réunion préparatoire de l'action « Bien vivre son métier d'agriculteur »



LES ACTIONS

de développement territorial

LA CHARTE AVEC LES FAMILLES EN PAYS DU ROI MORVAN

Dans le cadre d'une démarche participative, Roi Morvan Communauté, la MSA et la CAF se sont engagées, à compter du printemps 2017, à mener un diagnostic partagé sur l'ensemble du Pays du Roi Morvan. Cette action a pour objectif d'offrir de nouveaux services aux habitants mais également de mieux faire connaître ceux déjà existants.

Lors de la réunion du 19 septembre 2017, les délégués MSA ont participé à l'établissement d'un prédiagnostic en réfléchissant sur les besoins et les atouts du territoire de Roi Morvan Communauté. La compilation des données des différents acteurs locaux a permis d'établir un état des lieux. Par la suite, le travail sera d'accompagner Roi Morvan Communauté, ses habitants et tous les acteurs qui souhaitent s'impliquer dans le territoire, dans la mise en œuvre d'actions pour répondre aux besoins de la population.

Quatre délégués ont d'ores-et-déjà participé à des ateliers thématiques.



*Didier Le Pimpec, lors de la réunion partenariale
Charte avec les familles le 22 février 2017*

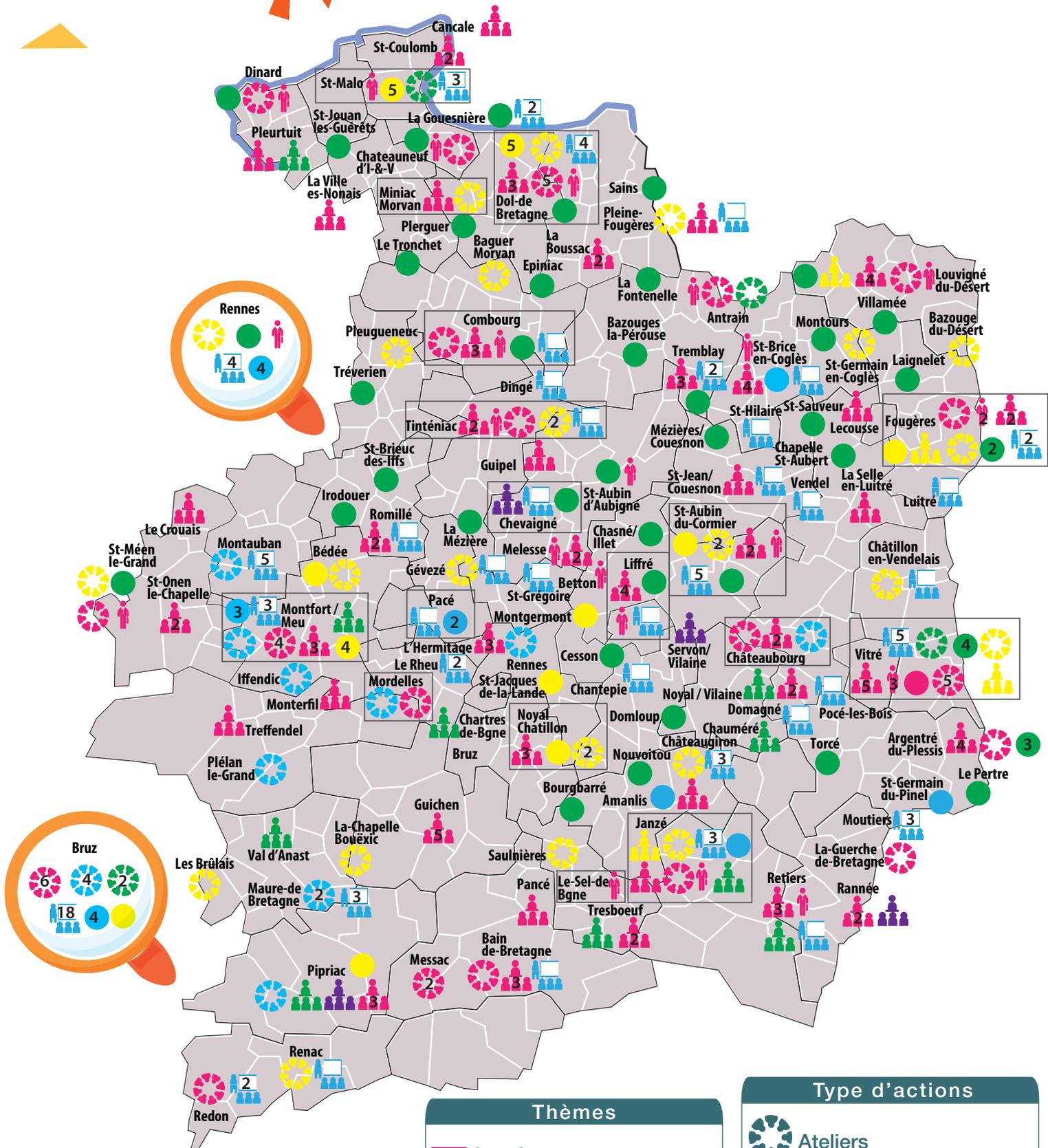
DIAGNOSTIC TERRITORIAL EN SANTÉ À LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT

Suite à la mobilisation forte des élus de la MSA qui avait conduit en 2016 à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, la MSA a poursuivi son investissement sur ce territoire en réalisant un diagnostic sur l'offre de soins de ce bassin de vie grâce à l'outil GEO MSA. Quinze entretiens semi-directifs ont été réalisés avec l'aide d'un stagiaire de la MSA et du médecin chef régional auprès d'élus locaux, de professionnels de santé et d'usagers. L'accès aux soins mais également les actions de prévention ont été abordées. Ces dernières sont reconnues par les habitants qui ont pu nous faire savoir qu'ils souhaitaient qu'elles aient lieu une fois par an.

Cette démarche a été présentée et validée par l'ARS le 30 novembre 2017. L'engagement de la MSA auprès des territoires ruraux et sa place pour favoriser l'accès aux soins a été réaffirmée. Les perspectives pour ce territoire doivent maintenant être retravaillées. Sont envisagées notamment :

- la mise en place d'une permanence assurée par des professionnels de santé de Fougères ou de Rennes, à la maison de santé pluridisciplinaire de Louvigné.
- le développement d'actions de prévention en interrégime, notamment vis-à-vis des addictions, de l'obésité et du cancer et le développement de l'éducation thérapeutique dans le suivi des maladies chroniques (maladies cardio vasculaires, diabète...) en lien avec les professionnels de santé.

LES ACTIONS DÉPA



Thèmes	
	Santé
	Prévention de la perte d'autonomie
	Santé Sécurité au Travail
	Enfance, famille, jeunesse
	Autres

Type d'actions	
	Ateliers
	Conférences
	Examens de santé
	Formations
	Interventions

PROJECTIONS 2015 - 2018

390 actions en Ile-et-Vilaine

152 actions Santé

- ▶ 92 conférences
- ▶ 22 actions examens de santé
- ▶ 37 ateliers
- ▶ 1 intervention

52 actions Prévention de la perte d'autonomie

- ▶ 4 conférences
- ▶ 26 ateliers
- ▶ 22 interventions

122 actions Santé Sécurité au Travail

- ▶ 14 ateliers
- ▶ 91 formations
- ▶ 17 interventions

4 actions Enfance, famille et jeunesse

- ▶ 4 conférences

60 autres actions

- ▶ 10 conférences
- ▶ 5 ateliers
- ▶ 45 interventions

CONFÉRENCE-DÉBAT

LA MALADIE DE LYME
QUAND LES TIQUES ATTAQUENT !

Solérie animée par la
Dr Brigitte DEGEILH,
Parasitologue-mycologiste au CHU de Rennes

Venez nombreux participer à cette soirée-débat
GRATUITE et OUVERTE À TOUS, jeunes et adultes.

Jeu 24 novembre 2016
20h15 - Salle Le Vivier (rue du Levier)
L'HERMITAGE

Les élus des comités locaux MSA du secteur de Montfort et Rennes Nord-Ouest, Sud-Ouest et Centre-Ouest

CONFÉRENCE - DÉBAT

Anticiper, accepter, gérer
la dépendance
de son parent, son conjoint, son voisin...

SOLÉRIE
- Mme Catherine GARDY-MAGSART, formatrice et thérapeute familiale,
- Mme Carole JUNG-PELLEN, juriste,
- M. Franck BONIS, avocat d'office.

Venez nombreux participer à cette soirée-débat
GRATUITE et OUVERTE À TOUS, jeunes et adultes.

Jeu 5 novembre 2015
à 20 h 00
HÔTEL-Restaurant - La Grenouillère -
VITRÉ

Les élus des Comités locaux MSA de Vitré Est et Vitré Ouest

FORMATION

Prévention des risques liés aux bovins

Connaissance du comportement des bovins, maîtrise de la contention bovine...

JOURNÉE DE FORMATION GRATUITE, OUVERTE À TOUTE LA POPULATION AGRICOLE ACTIVE (EXPLOITANTS, EMPLOYEURS, SALARIÉS...)
organisée par un Comité local de MSA de l'ensemble des Comités de département de la MSA.

Jeu 17 mars 2016
de 10h à 16h30
Petite salle - salle de manège
MOUTIERS

Les élus MSA du comité local de La Quarante de Bretagne

CONFÉRENCE-DÉBAT

Les écrans au quotidien parlons-en !
Loges, représentations, sur la santé et les comportements

Venez nombreux participer à cette soirée-débat
animée par un comité local de MSA de l'ensemble des Comités de département de la MSA.

Jeu 2 février 2017
à 20 h 00
Complexe de Bretagne - Salle de réunion du Terrain Libre
RANNEE

Venez nombreux participer à cette soirée-débat
animée par un comité local de MSA de l'ensemble des Comités de département de la MSA.

Cultiver l'optimisme
Communiquer avec bienveillance

Conférence-Débat
animée par M. François & Mme Annette et invitée - M. Sébastien de son
Comité local de MSA de l'ensemble des Comités de département de la MSA.

Montfort-sur-Meu
Lundi 27 novembre 2017 - 20h00
Salle La Cour - Boudryville - Montfort

INTERVENTIONNELLES 2015 - 2018

321 actions en Morbihan

100 actions Santé

- ▶ 48 conférences
- ▶ 22 actions examens de santé
- ▶ 28 ateliers
- ▶ 1 formation
- ▶ 1 intervention

46 actions Prévention de la perte d'autonomie

- ▶ 22 ateliers
- ▶ 4 formations
- ▶ 20 interventions

120 actions Santé Sécurité au Travail

- ▶ 3 conférences
- ▶ 2 ateliers
- ▶ 111 formations
- ▶ 4 interventions

12 actions Enfance, famille et jeunesse

- ▶ 3 conférences
- ▶ 9 interventions

43 autres actions

- ▶ 6 conférences
- ▶ 16 ateliers
- ▶ 21 interventions





LES ACTIONS

de formation

FORMATION AU SITE INTERNET MSA

62 délégués ont bénéficié de cette formation qui leur a enseigné les bases pour s'adapter au numérique. Chacun a pu naviguer sur les sites msa.fr et msaportesdebretagne.fr, découvrir ou redécouvrir l'espace privé MSA, les services en ligne et l'espace réservé aux délégués.

FORMATION AU DISPOSITIF « SENTINELLES »

Les sessions de formations des délégués « Prévenir le suicide, c'est agir ensemble » ont débuté en fin d'année 2017, à titre expérimental. L'objectif est d'expliquer le phénomène suicidaire, de donner les moyens de le repérer et ainsi de développer la détection précoce des situations par la mise en place d'un réseau « Sentinelles ».

Grâce à cette formation, les délégués disposent d'outils indispensables leur permettant de remplir leur rôle de lanceur d'alerte et de faire le lien avec la MSA pour mettre en place les dispositifs nécessaires à l'accompagnement des situations à risques.

FORMATION SUR LES ACTIONS MSA À DESTINATION DE LA JEUNESSE

La réunion des comités départementaux du 2 juin 2017 a été en partie consacrée à l'accompagnement des jeunes par la MSA. Trois projets phare ont été mis en exergue :

Le concours national « Le Pré vert » dont les objectifs principaux sont :

- sensibiliser et responsabiliser des élèves citoyens sur une thématique de société en lien avec leur quotidien ;
- leur apprendre à s'exprimer, écouter, débattre ;
- susciter la coopération entre pairs autour d'un projet collectif.

Les projets jeunes en milieu rural :

Cette action s'adresse à des groupes de jeunes âgés de 13 à 25 ans, porteurs d'un projet sur une commune rurale. Elle a pour objectifs de favoriser l'émergence d'équipes de jeunes en les aidant à gagner en responsabilité et de positionner la MSA en tant qu'acteur de la prise d'initiatives de jeunes en milieu rural.

La prévention des risques domestiques :

A l'initiative des délégués, cette animation permet de faire prendre conscience aux enfants des dangers présents dans une maison, grâce à un jeu interactif. Six interventions animées par les délégués ont eu lieu dans des écoles du Morbihan.



La formation « Prévenir le suicide » était animée par J.C. Mandard, psychologue et C. Tobie, cadre infirmier à l'EPSM de St-Avé



Marc Mouëllic, Administrateur, a accompagné les lauréats du concours « Le Pré vert » à Paris pour la remise des prix



PROJET DE VŒUX ET MOTIONS

Assemblée générale du 1^{er} juin 2018

Le projet de vœux et motions est issu d'un travail interne sur les suites données aux motions 2017, sur les nouveautés législatives et l'adaptation aux réalités de terrain. Il a ensuite fait l'objet d'un échange lors de la journée des comités départementaux et des bureaux des échelons locaux, le 30 mars 2018. Ces concertations ont abouti à ce projet arrêté en Conseil d'administration et fruit d'un riche échange lors de chaque étape.

Cotisations

CONCERNANT L'AFFILIATION

L'Assemblée Générale,

- demande que le code rural soit complété de règles qui consolident l'ancrage durable de l'ensemble de la filière agro-alimentaire au régime agricole.
- propose l'affiliation au régime agricole :
 - des activités dans le prolongement de l'acte de production et d'agro-tourisme dirigées par un membre de la famille de l'exploitant en soulignant qu'il en est ainsi lorsque ces activités sont exercées par l'exploitant lui-même,
 - des activités de production d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque, méthanisation, compostage) dès lors qu'elles ont pour support une exploitation ou une entreprise agricole,
 - de l'ensemble des activités de soins aux animaux dès lors qu'elles ne sont pas exercées par des personnes relevant du régime des professions libérales (pédicures, étioopathes, ostéopathes, éthologues, maréchalerie...),
 - des sociétés holdings et leurs membres dès lors qu'elles possèdent majoritairement les capitaux de filiales relevant de la MSA de par leur activité,
- des formes émergentes d'agriculture urbaine.

CONCERNANT LES COTISATIONS

L'Assemblée Générale

- rappelle ses demandes concernant :
 - l'interruption du calcul des majorations de retard pour les cotisations ayant donné lieu à un échéancier de paiement négocié par la Caisse.
 - l'affiliation et l'appel de cotisations systématique dans le cas de mise en valeur de terres d'une superficie supérieure à la SMA.
 - le calcul des cotisations sociales personnelles au prorata temporis en cas d'installation ou de cessation d'activité en cours d'année.
- regrette la modification du taux de cotisation maladie des exploitants (passage d'un taux fixe de 3 % à un taux progressif de 1,5 % à 6,5 %).
- souhaite sécuriser le financement des prestations « accidents du travail » au travers de dispositions législatives ou réglementaires qui simplifient les relations avec les assurés et les entreprises et clarifient les règles de prescription pour limiter la fréquence et la nature des contentieux menés à l'encontre de la MSA.
- déplore la complexité du dispositif de prélèvement à la source pour les petits employeurs.

Prestations

LES RETRAITES

L'Assemblée Générale,

- réaffirme, avec force, son attachement au système de répartition, seul garant des principes d'équité et de solidarité entre les générations.
- insiste fortement pour que la bonification pour enfant soit forfaitaire et non proportionnelle au montant de la retraite.

Concernant les Non Salariés Agricoles,

- **demande fermement** que les travaux engagés sur la réforme du système de retraite fixe le minimum de retraite des chefs d'exploitation à 85 % du Smic.
- **souhaite** que la récente augmentation de CSG sur les retraites soit modulée en fonction des revenus pour limiter les effets de seuil.
- **revendique un traitement équitable** avec les autres catégories socioprofessionnelles, concernant l'effet des variations de revenus sur les droits retraite.
- **souhaite une évolution** du système de retraite proportionnelle à travers deux mesures :
 - d'une part, le relèvement de l'assiette minimale en Assurance Vieillesse Agricole permettant d'acquérir 30 points (jusqu'à présent fixé à 600 SMIC) à 800 SMIC et,
 - d'autre part, l'acquisition de points strictement linéaire et proportionnelle entre 800 SMIC et le plafond annuel de la Sécurité Sociale.
- **demande** que la Retraite Complémentaire Obligatoire, par un taux de cotisation adapté, permette une amélioration significative des futures retraites des exploitants, conjoints collaborateurs et aides familiaux.
- **demande l'abrogation** de l'article L.732-56 qui prévoit l'assujettissement (et le recouvrement par les URSSAF) à la cotisation RCO des chefs d'exploitations non retraités :
 - titulaires de pensions d'invalidité AMEXA ATEXA,
 - titulaires de rentes ATEXA.
- **exige des pouvoirs publics** des solutions en matière de financement :
 - de la Retraite Complémentaire Obligatoire pour assurer la pérennité de ce régime, mis à mal par le financement de mesures relevant de la solidarité nationale (revalorisation des petites retraites par attribution de points gratuits de RCO).
 - des majorations de pensions relevant du Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV).

Concernant les Salariés Agricoles,

- **regrette le choix des pouvoirs publics** de ne pas confier à la MSA, la gestion du dispositif « pénibilité » (cotisations, comptes, santé sécurité au travail) pour les risques spécifiquement agricoles.
- **déplore la diminution** du montant des droits retraite suite à la mise en place du nouveau dispositif LURA pour certains salariés.

LES PRESTATIONS FAMILIALES ET DE LOGEMENT

L'Assemblée Générale,

- **renouvelle sa demande** d'une évolution de la réglementation en matière de logement autorisant le bénéfice des aides dès lors que la preuve de l'effectivité d'un règlement de loyer entre parents et enfants peut être apportée.
- **propose la révision** des modalités d'appréciation de l'évaluation forfaitaire des ressources pour l'étude du droit aux prestations familiales de certaines catégories de salariés (CDD ou intérimaires).
- **demande que l'allocation** de rentrée scolaire soit versée jusqu'à 20 ans et non 18 ans comme actuellement, ce qui permettrait d'aligner la limite d'âge sur celle retenue pour le versement des allocations familiales.
- **demande le versement annuel** des prestations de logement inférieures au seuil de non versement mensuel (10 €).
- **propose la prise en compte** du nombre d'enfants pour le calcul de l'allocation de logement de chaque parent en cas de garde alternée.

- **souhaite le rétablissement** :
 - du versement de la prime à la naissance lors du 7^{ème} mois de grossesse (alors que, depuis le 01.01.2015, il s'effectue avant la fin du dernier jour du second mois suivant la naissance).
 - du versement de l'allocation de base dès la naissance de l'enfant (alors que, depuis le 01.01.2015 le droit s'ouvre le 1^{er} jour du mois suivant la naissance de l'enfant).
 - du versement des 5 € déduits des aides au logement depuis le 01.10.2017.

LES PRESTATIONS DE SANTÉ

L'Assemblée Générale,

- **exprime sa conviction** quant à la nécessité et à la possibilité de réaliser des économies sur les dépenses d'assurance maladie sans nuire à la qualité des soins.
 - **exprime la plus grande vigilance** sur le maintien d'une prise en charge par l'assurance maladie obligatoire et complémentaire des frais d'optique, dentaire et autre appareillage et **confirme** surtout sa demande d'amélioration du niveau de remboursement de ces prestations par le régime obligatoire, permettant ainsi une prise en charge globale.
 - **demande** que les nouvelles mesures qui seront prises à l'avenir pour équilibrer les comptes de l'assurance maladie le soient dans le respect des principes de solidarité, d'universalité et de responsabilité, les efforts d'économie devant être répartis équitablement entre les assurés et les professionnels de santé. A ce titre, une vigilance accrue doit être portée sur la question des dépassements d'honoraires qui, loin d'être justifiés, sont source d'inégalités de traitement et peuvent aboutir à un renoncement aux soins.
 - **insiste** sur le maintien de l'accès aux soins en tout lieu du territoire et soutient les propositions de l'institution sur la création de maisons médicales ou pôles de santé pluridisciplinaires.
 - **demande** que, dès lors qu'ils sont rendus nécessaires par un accident de travail, les prothèses dentaires et certaines prothèses et orthèses, véhicules pour handicapés physiques, chirurgie réparatrice ainsi que certains dispositifs médicaux pour traitement et matériels d'aide à la vie inscrits sur la « liste des produits et prestations » définie par le code de la sécurité sociale soient remboursés dans la limite des frais engagés.
 - **constate l'augmentation des risques** liés aux facteurs organisationnels et relationnels tant dans les entreprises que dans les exploitations agricoles.
 - **souhaite la mise en place** de mesures incitatives pour les chefs d'entreprise afin de prévenir le développement de ces risques.
 - **et souhaite également l'évolution** en ce sens de la législation des accidents du travail et des maladies professionnelles.
 - **demande l'extension** aux Non Salariés Agricoles du dispositif MADELIN de déductibilité des cotisations complémentaires en matière de santé, prévoyance et retraite applicable aux autres indépendants. Par ailleurs, elle souhaite la mise en place de dispositifs fiscaux incitatifs pour permettre aux retraités (salariés et non salariés) de préserver leur niveau de garantie complémentaire après leur arrêt d'activité professionnelle.
- Concernant les prestations des Non Salariés Agricoles,
- **se félicite** de la mise en œuvre du dispositif de temps partiel thérapeutique demandé par la MSA mais exprime son souhait de prendre en compte les impacts négatifs de la reprise d'activité sur les conditions d'indemnisation d'éventuels contrats d'assurances complémentaires.
 - **demande la prise en charge**, à titre légal, du remplacement du chef d'exploitation contraint d'être présent auprès d'un enfant dont l'état de santé justifie le bénéfice de l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP).

- **demande que soit instauré un dispositif capital décès** comme pour les salariés.
- **demande que le niveau de la prestation d'invalidité maladie** soit relevé à hauteur des rentes accordées par l'ATEXA et que le plafond de ressources en permettant l'attribution à un exploitant qui poursuit son activité professionnelle soit relevé.
- **exige la parité avec le régime des salariés en matière :**
 - de taux d'IPP ouvrant droit à une rente (30 % pour les NSA contre 10 % pour les SA) et
 - de règles de cumul des taux d'IPP.
- **demande l'ouverture possible d'un droit à la Majoration Tierce Personne** pour les retraités non salariés non titulaires de cette majoration au moment de l'ouverture de leurs droits retraite. A l'heure actuelle, seuls les NSA bénéficiaires de MTP avant liquidation de leurs droits retraite peuvent continuer à en bénéficier, à la différence des salariés pour lesquels cette distinction n'existe pas.
- **propose d'accorder un revenu forfaitaire** pour certaines professions atypiques, en lieu et place de l'allocation de remplacement maternité et paternité. Toutefois, cette possibilité ne devra être accordée que lorsque la nature particulière de ces activités implique l'impossibilité de trouver un remplaçant et sous réserve d'une cessation effective de l'activité pendant la durée de l'indemnisation du congé de maternité ou de paternité.

LES SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES

L'Assemblée Générale,

- **rappelle qu'elle a déjà attiré l'attention des pouvoirs publics** sur la lourdeur et la complexité croissante des démarches administratives et insisté sur la mise en œuvre de mesures de simplification, profitables tant aux adhérents et assurés qu'à la MSA.
- **constate** ainsi le besoin croissant de salariés dans les années à venir (spécialement dans les exploitations agricoles d'élevage) et souligne l'intérêt des formations en alternance qui sont un bon moyen de former notamment des jeunes issus d'autres horizons que le milieu agricole.
- **attire** l'attention des pouvoirs publics sur la lourdeur et les difficultés croissantes d'accueil dans les exploitations agricoles des stagiaires et apprentis et des jeunes en général, quel que soit leur statut, en raison notamment de la complexité et de l'inadéquation de la réglementation en matière de sécurité.
- **déplore** le fait que ces contraintes dissuadent les maîtres de stage et, au final, pénalisent les jeunes aussi bien dans leur cursus scolaire que lors de leur entrée dans la vie professionnelle.
- **réaffirme** naturellement son attachement à une sécurité réelle pour les jeunes accueillis dans les exploitations agricoles.
- **demande** à la fois un allègement des formalités destinées à garantir cette sécurité et la poursuite de l'harmonisation régionale de la position des services compétents dans ce domaine.
- **exige** l'harmonisation, entre les différents régimes de protection sociale des règles de recouvrement en matière de participations forfaitaires et franchises médicales.
- **propose** la mise en place d'un principe de maintien de droits des étudiants dans le régime d'assurance maladie (obligatoire et complémentaire) de leurs parents.

AUTONOMIE, HANDICAP

L'Assemblée Générale,

- **renouvelle encore une fois sa demande** pour que le droit à compensation individuelle ou collective des personnes handicapées, la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées s'effectuent dans le cadre d'un risque social géré en tant que tel par la protection sociale conformément à ses missions originelles de solidarité.
- **préconise la création d'une 5^{ème} branche de Sécurité Sociale**, gérée par les organismes de protection sociale, de façon à assurer la prise en charge de la dépendance selon un principe d'équité de traitement entre les citoyens, quelles que soient leur situation et leur localisation.
- **demande la création d'une prestation légale** pour les aidants familiaux en activité.

Vie Mutualiste

L'Assemblée Générale demande,

- que des mesures compensatrices (indemnités) soient trouvées pour favoriser la participation de l'ensemble des délégués aux réunions et assemblées organisées par la MSA afin de faire vivre efficacement les échelons locaux.
- pour le collège des non salariés, que le délégué suppléant ait un statut bien identifié (notamment remplacement du titulaire indisponible).
- pour le collège des salariés, que la législation reconnaisse à l'élu suivant de liste le statut de suppléant.

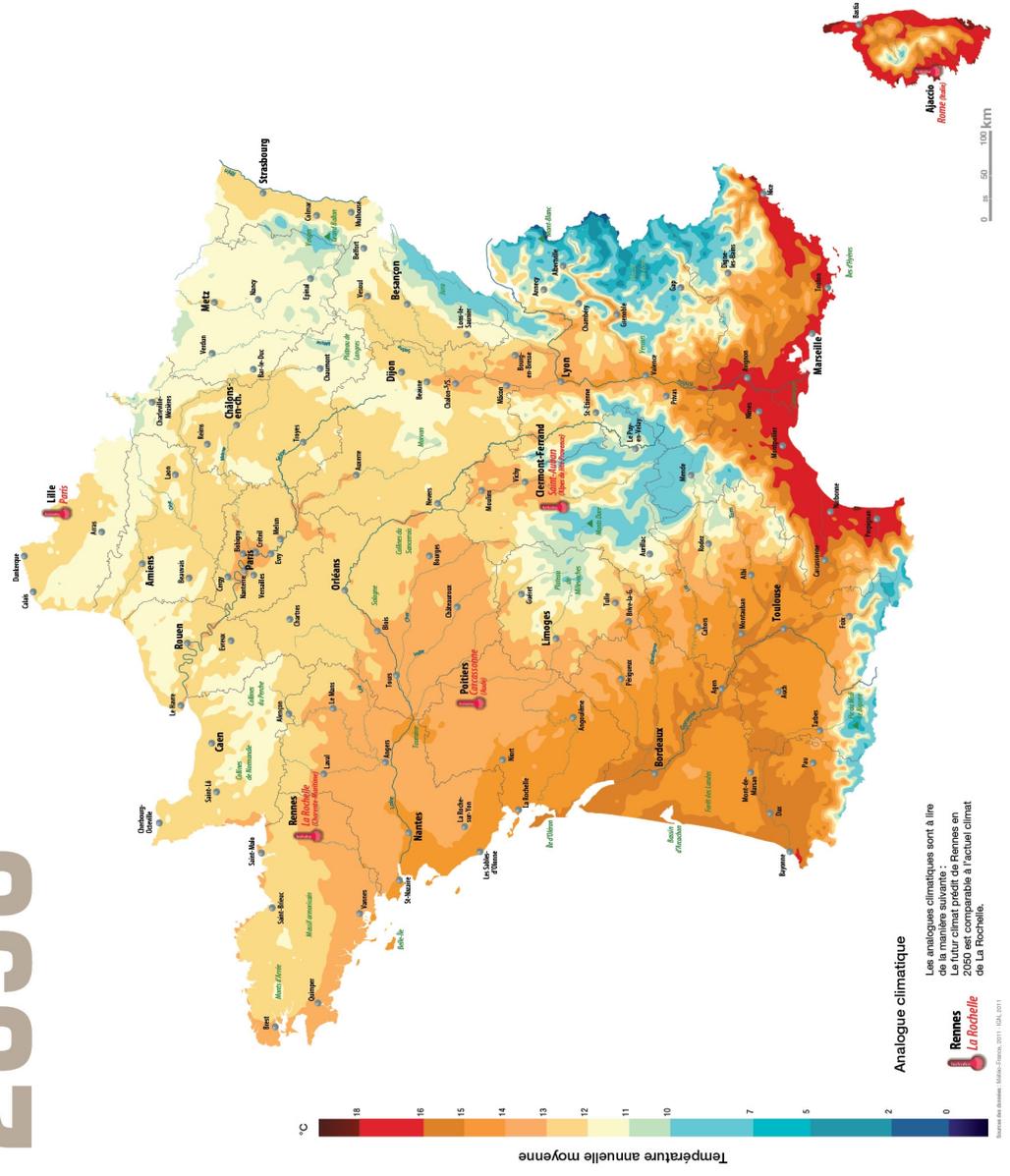
L'espace réservé aux Délégués sur le site internet MSA : toutes les informations utiles en quelques clics !

L'espace réservé « Délégués » sur le site internet MSA a pour vocation de faciliter l'exercice du mandat de délégué. Vous y trouverez toutes les informations relatives à l'organisation mutualiste, à la vie du réseau, aux actions sur les territoires et aux différents documents utiles.

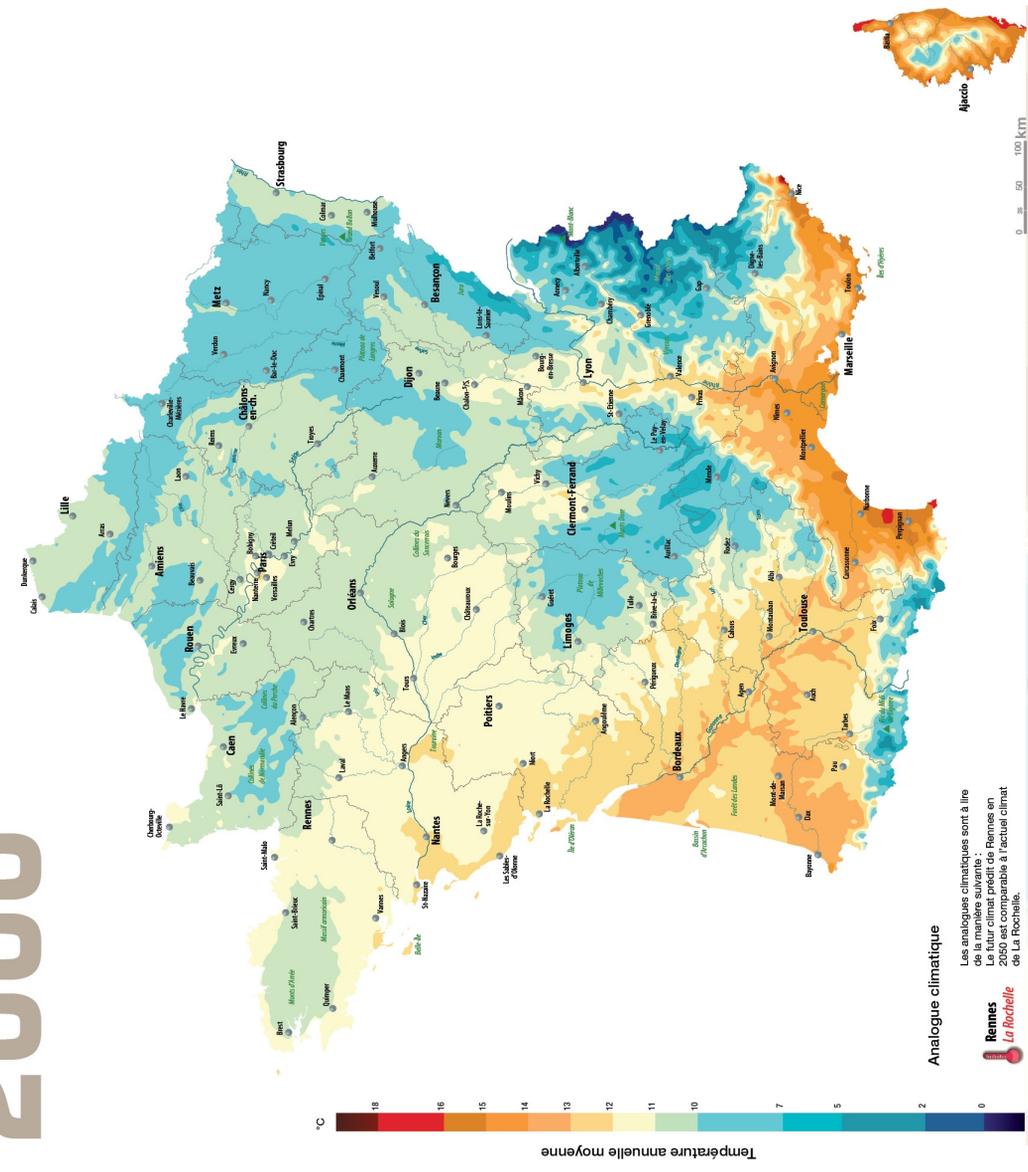
S'inscrire à l'espace réservé « Délégués » en 3 étapes :

- 1** Vous avez un accès « Mon espace privé » : cliquez sur « Se connecter » dans la zone rouge.
Vous n'avez pas d'accès « Mon espace privé » : cliquez sur « S'inscrire » et suivez les indications.
- 2** Une fois votre espace privé ouvert :
 - Cliquez sur « Elus MSA » en haut de l'écran puis sur « M'inscrire à l'espace réservé aux élus MSA ».
 - Remplissez le formulaire puis cliquez sur « Envoyer ».
 - Une nouvelle page contenant un message de confirmation de la réception de vos données s'ouvre.
 - Vous recevrez une confirmation de votre inscription par mail et pourrez ensuite accéder à l'espace réservé aux élus MSA.
- 3** Accédez à la rubrique « Espaces réservés » dans « Mon espace privé » :
Cliquez sur « Espaces réservés », « Espace réservé délégués » puis sur la rubrique qui vous intéresse.

2050



2000



MSA Portes de Bretagne

Ille-et-Vilaine - tél. 02 99 01 80 80

portesdebretagne.msa.fr

Morbihan - tél. 02 97 46 52 52

Adressez vos courriers à : MSA Portes de Bretagne - 35027 RENNES CEDEX 9



L'essentiel & plus encore